

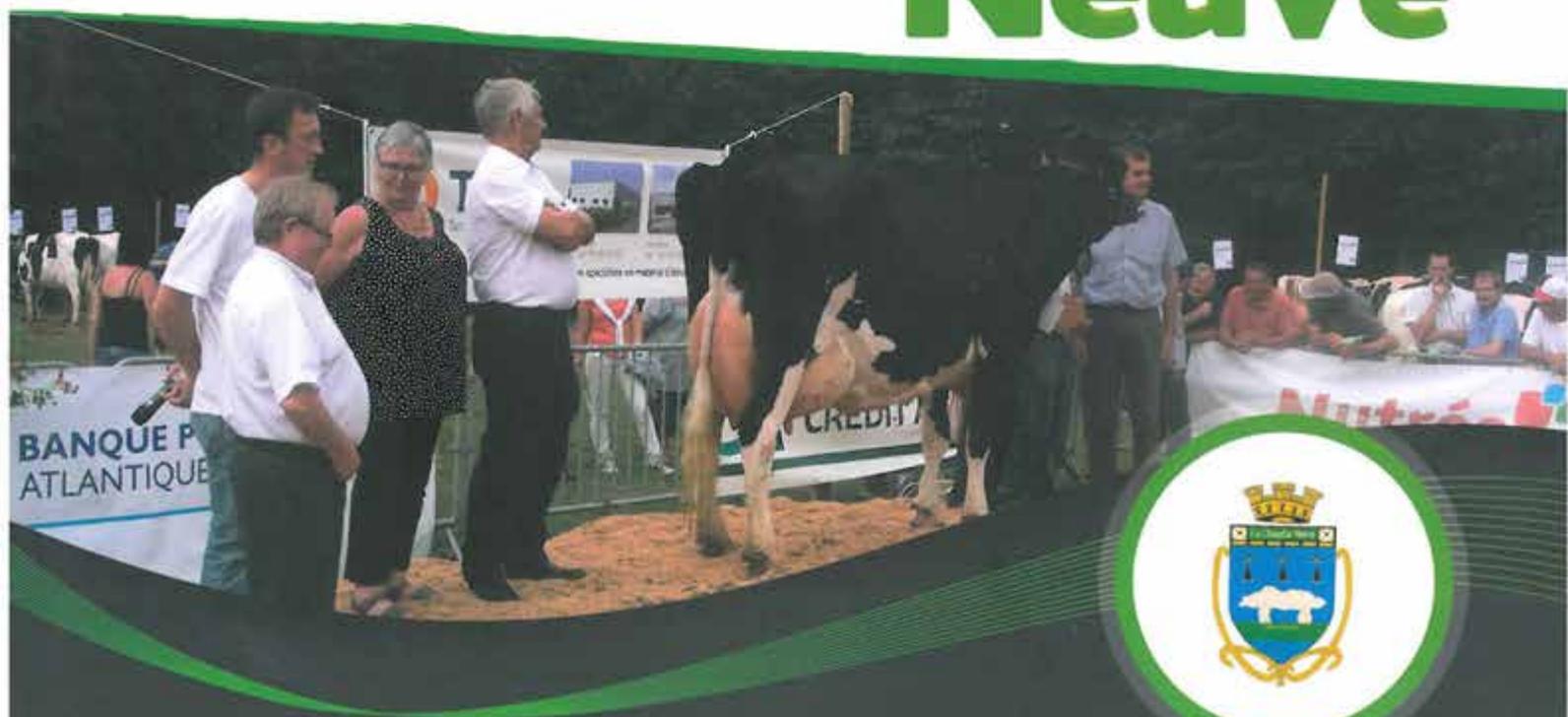
Bulletin Municipal

Janvier 2015

N°38



La Chapelle Neuve



Sommaire

Page 3	Edito
Page 4	Vie communale
Page 9	Etat civil
Page 10	Infos mairie et extraits des comptes rendus des conseils municipaux
Page 29	Les travaux
Page 31	La vie associative
Page 38	Petites histoires de chez nous
Page 39	Calendrier

La Mairie

Coordonnées : 14, Rue Principale
56500 LA CHAPELLE NEUVE

Horaires

Lundi :	9h00 - 12h30	Fermé
Mardi :	9h00 - 12h00	14h00 - 17h00
Mercredi :	9h00 - 12h30	Fermé
Jeudi :	9h00 - 12h00	14h00 - 17h00
Vendredi :	9h00 - 12h00	14h00 - 17h00
Samedi :	9h00 - 12h00	Fermé

Tél. 02 97 27 20 04 Fax. 02 97 27 23 40
E-mail. mairie.la.chapelle.neuve@wanadoo.fr
Web : lachapelleneuve56.fr

Permanence des élus

Mme Anne SOREL <i>Maire</i>	Tous les jours sur rendez-vous
M. TREGOUËT Michel <i>Adjoint aux finances</i>	Le vendredi de 09h00 à 10h30
M. LE TUMELIN Serge <i>Adjoint aux travaux</i>	Le mardi de 14h00 à 15h30
M. GUILLEMETTE Ludovic <i>Adjoint à la vie locale</i>	Le jeudi de 15h30 à 17h00
Mme LANZ Béatrice <i>Adjointe aux affaires sociales et scolaires</i>	Tous les jours sur rendez-vous

Pratique

Pour accéder aux déchèteries de Locminé Communauté, vous devez vous munir d'une carte d'accès qui est à retirer à la Mairie.

La Déchèterie

Le Breneuh - 56500 PLUMELIN
Tél. 02 97 60 53 71

Horaires :

Lundi :	9h00 - 12h30 / 13h30 - 18h00
Mardi :	Fermé
Mercredi :	9h00 - 12h30 / 13h30 - 18h00
Jeudi :	Fermé
Vendredi :	14h00 - 18h00
Samedi :	9h00 - 12h30 / 13h30 - 18h00

Colonnes à Verres et à Papiers

3 endroits :

- Salle polyvalente
- Local technique
- Le Stang

Paroisse de La Chapelle Neuve

Presbytère de Locminé
5, Place du Marché - 56500 LOCMINE
Tél. 02 97 60 00 25

Camion Pizza

Depuis plus d'un an, un camion pizza est stationné sur la Place du Tilleul le vendredi tous les quinze jours, voici les prochaines dates :

9 janvier, 23 janvier, 6 février, 20 février, 6 mars, 20 mars, 3 avril, 17 avril, 1er mai, 15 mai, 29 mai, 12 juin, 26 juin, 10 juillet, 24 juillet, 7 août, 21 août, 4 septembre, 18 septembre, 2 octobre, 16 octobre, 30 octobre, 13 novembre, 27 novembre, 11 décembre.

Chères concitoyennes, chers concitoyens,



Vous avez noté què, depuis les élections municipales de mars 2014, il n'y a pas eu de bulletin municipal mais des bulletins d'informations sur le travail effectué par l'équipe municipale.

Je profite aujourd'hui pour vous remercier de la confiance que vous nous avez accordée et qui j'espère continuera.

Comme je l'ai dit au départ, nous sommes une équipe partie pour 6 ans de cohabitation et de travail pour la commune et pour vous tous.

Voici 8 mois de passé, maintenant chacun de nous a pris ses repères pour mieux vous aider.

Nous essayons et continuerons d'être à l'écoute de tous. Sachez que tout ne se fait pas en un jour.

Beaucoup de travail a déjà été effectué pour clore bien des dossiers :

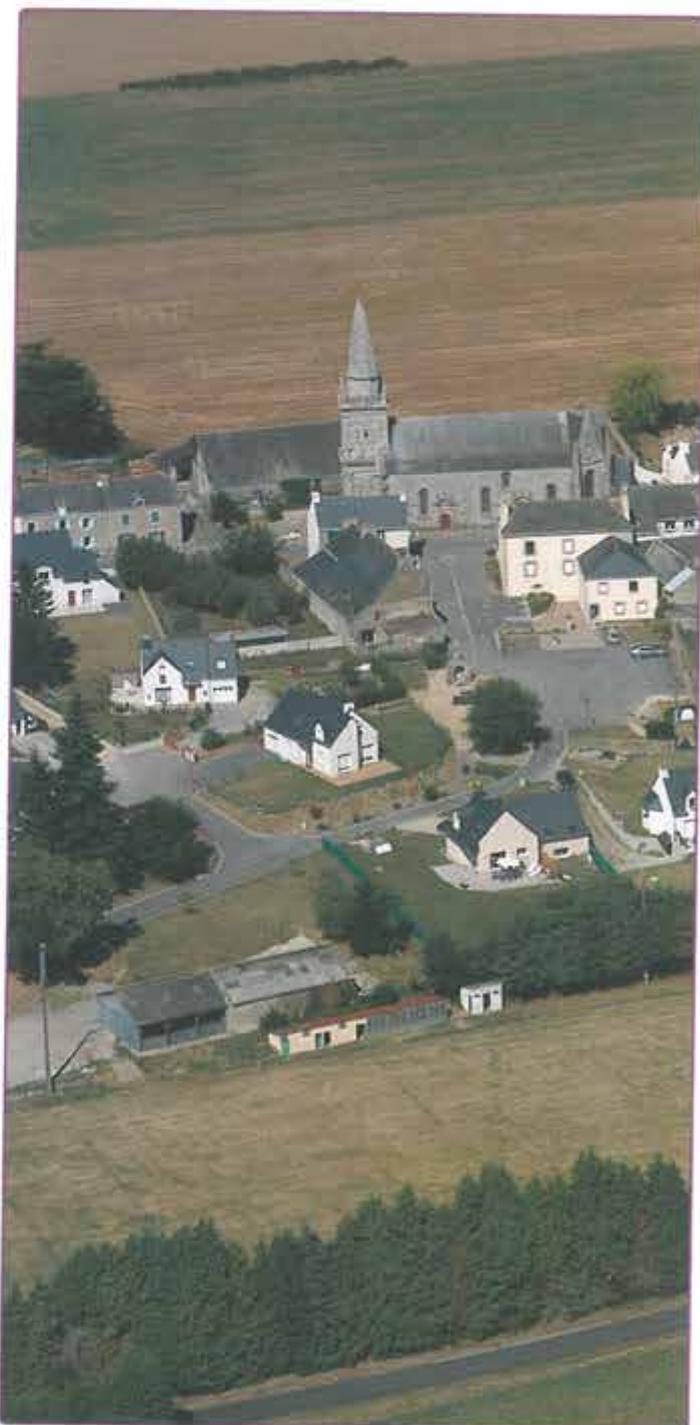
- Aménagement de la voirie
- Les TAP
- La station d'épuration

Ainsi que gérer des problèmes communaux petits et grands.

Je vous demande d'être patients et de continuer à nous faire confiance.

**Bonne fin d'année à tous et à bientôt.
Bien cordialement.**

Le Maire, Anne SOREL



COMMISSIONS DU NOUVEAU MANDAT

TRAVAUX ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Missions

Bâtiments communaux, Voiries, Signalisation, Affaires foncières, Urbanisme, Environnement, Agriculture, Assainissement.

Membres

Président : Anne SOREL, **Responsable** : Serge LE TUMELIN

Michel TREGOUËT, Samuel GUILLEMET, Laurent MATEL, Jacques GRAFF, Odile MARME, Patrice LE MEZO, Ludovic GUILLEMETTE.

ECONOMIE ET FINANCES

Missions

Budgets, Veille et prospectives, Tarifs, Activités économiques.

Membres

Président : Anne SOREL, **Responsable** : Michel TREGOUËT

Serge LE TUMELIN, Béatrice WILLIS, Béatrice LANZ, Ludovic GUILLEMETTE.

RÉFÈRENT SÉCURITÉ ROUTIÈRE (ERSR)

Titulaire : Mr MATEL Laurent

Suppléant : Mme LANZ Béatrice

ASSOCIATION D'ÉDUCATION ROUTIÈRE DU PAYS DE PONTIVY (AERPP)

Titulaire : Mr MATEL Laurent

Suppléant : Mme LANZ Béatrice

COMMISSION APPEL D'OFFRES

Titulaires : M. GRAFF Jacques et Mme LE GARS Hélène

CCAS

Les membres élus

- Anne SOREL, Présidente, Béatrice LANZ, Vice-Présidente,
- Carole Finance, conseillère, Nourredhine KHADRI, conseiller, Laurent MATEL, conseiller.

Les membres extérieurs du CCAS

- Fabien LEBLANC, représentant le handicap,
- Nathalie LE MAUR, représentant les familles,
- Yvonne MARME représentant les personnes âgées,
- Solange CLEQUIN, représentant l'insertion.

VIE LOCALE

Missions

Animations (*fêtes et cérémonies*), Associations, Sport, Loisirs, Culture, tourisme, Embellissement (*maisons fleuries, illuminations, aménagement espaces verts*), Communication.

Membres

Président : Anne SOREL, **Responsable** : Ludovic GUILLEMETTE

Béatrice LANZ, Samuel GUILLEMET, Jacques GRAFF, Ywann LE DROGO, Odile MARME, Hélène LE GARS.

CENTRE DE SECOURS DE BAUD

Titulaires : Mme SOREL Anne et GUILLEMETTE Ludovic

Suppléants : Mmes LANZ Béatrice et MARME Odile

CORRESPONDANT DÉFENSE

Titulaire : M. TREGOUËT Michel

AFFAIRES SOCIALES, SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES

Missions

Affaires sociales, Établissements scolaires, Restauration scolaire, Activités extra-scolaires, périscolaires, Transport.

Membres

Président : Anne SOREL,

Responsable : Béatrice LANZ

- Carole FINANCE, Laurent MATEL,

- Nourredine KHADRI, Béatrice WILLIS;

Vie Communale

CARNAVAL DES ECOLES

22 FÉVRIER 2014

Cette année, le carnaval communal s'est déroulé le 22 février et avait pour thème le Royaume Uni. Les enfants et leurs accompagnateurs ont défilé dans les rues de la commune avec un arrêt à la boulangerie où la seule pluie de la journée fut une pluie de bonbons pour la plus grande joie des petits et des grands. Merci à Martine et André pour ce bon moment. Le défilé s'est terminé à la salle multifonction où un goûter a été offert par la municipalité.



REPAS DU CCAS

3 MAI 2014

Le traditionnel repas du CCAS a eu lieu le 4 mai 2014 à la salle polyvalente. Cette manifestation a permis de regrouper 99 personnes habitant la commune et ayant plus de 65 ans, excepté 6 conseillers municipaux et Madame le Maire. Le menu proposé avait été préparé par le traiteur « Aux Plaisirs du Zest Traiteur » dont le siège social se situe à Remungol. Par la suite, 13 personnes, absentes le 4 mai pour raison de santé, ont, chacune, reçu un colis qui avait été préparé par l'Intermarché de Locminé et qui a ensuite été remis aux personnes concernées par les membres du Conseil Municipal. **La date du prochain repas du CCAS a d'ores et déjà été fixée au 26 avril 2015 et le repas aura lieu à la salle polyvalente.**

COMMEMORATIONS

8 MAI 2014

Malgré une météo peu clémente, la cérémonie de commémoration a rassemblé les anciens combattants entourés d'élus et d'habitants chapelles-neuvois. Ce fut l'occasion d'honorer la mémoire des soldats morts pour la France du monument aux morts.



11 NOVEMBRE 2014

Cette année 2014 est incontournable pour l'histoire de notre pays. En effet, nous entrons dans les quatre années centenaires de la première guerre mondiale. Le 11 Novembre, nous commémorerons la signature de l'armistice de 1918, dans un wagon entre représentants des armées françaises, anglaises et allemandes. La cérémonie aura lieu devant notre monument aux morts, qui sera pour l'occasion du centenaire, revêtu d'une nouvelle plaque portant les noms de nos soldats morts au combat.



CONCOURS MAISONS FLEURIES

14 JUIN 2014

En cette année 2014, 30 candidats et candidates se sont inscrits au concours des maisons fleuries sur la Commune de la Chapelle Neuve. Le jury, composé de 2 membres de Plumelin et 2 membres de Moustoir-Ac, accompagné par un membre de la commune (mais non votant), a visité, le samedi 14 Juin, les participants. Les 3 catégories maison avec jardin (17 participants), façade (4 participants) et parcs (9 participants) ont permis au Jury d'apporter une note de 0 à 10, le ½ point étant accepté.

Les Résultats

Catégorie « Maison avec Jardin » :

- 1^{er} : Mr et Mme CRAGO Déreck (*Kerfur*)
- 2^{ème} : Mr et Mme DERIAN Roger (*Lann Er Velin*)
- 3^{ème} : Mme DROUIN Denise (*La Haie*)

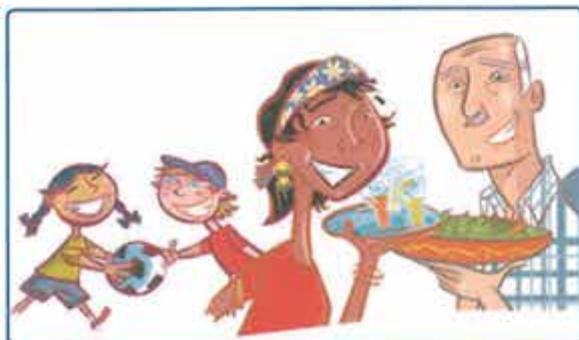
Catégorie « Façade » :

- 1^{er} : Mr et Mme MAILLARD Dominique (*Le Bas Grenit*)
- 2^{ème} : Mr et Mme GRAFF Jacques (*Le Reste*)
- 3^{ème} : Mme KERVARREC Marie Claude (*27, Rue Principale*)

Catégorie « Parc » :

- 1^{er} : Mr et Mme LE QUINTREC Laurent (*Kervadail*)
- 2^{ème} : Mr et Mme GUILLEMET Eugène (*Pont Er Groëz*)
- 3^{ème} : Mr et Mme LE CORNEC Michel (*Kerviguéno*)

A l'issue des votes, les résultats ont été remis au Comité départemental du Tourisme pour visiter les sites retenus pour le Jury de secteur et d'arrondissement du département.



FETES DE QUARTIERS

Depuis quelques années, les repas de quartiers se mettent en place. Après le Nord et le Sud de la commune, le bourg s'y est mis ainsi que les lotissements.

La commune apprécie ces moments de retrouvailles où chacun participe à la bonne humeur de La Chapelle Neuve. Ces manifestations, nous l'espérons se renouvelleront les années à venir.

Vie Communale

COMICE

21 JUIN 2014



ACTIVITES PERISCOLAIRES

Les Temps d'Activité Périscolaire (TAP) se déroulent de 15 h 45 à 16 h 30. La prise en charge, pendant ces 45 minutes, sous forme d'activités périscolaires, est à la charge et sous la responsabilité de la commune. Un règlement intérieur a été distribué aux parents ainsi qu'une fiche « famille » et une fiche d'inscription aux TAP, par période, puisque les activités périscolaires ont été organisées par période de 7 semaines entrecoupées, des vacances scolaires, afin de ne pas demander aux bénévoles un engagement sur du long terme. Les horaires de travail de Stéphanie MADEC, ATSEM de l'école publique La Fourmilière, ont, en conséquence, dû être augmentés de façon à ce que soit assurée une surveillance, en plus du bénévolat, des 26 enfants qui ont été inscrits aux activités périscolaires par leurs parents.



LE PÈRE NOËL

19 DÉCEMBRE 2015

L'Arbre de Noël de la mairie s'est déroulé le vendredi 19 décembre à 15h30 à la salle multifonction. A cette occasion, les enfants des deux écoles s'y sont retrouvés et après quelques minutes d'attente, le Père Noël est arrivé entouré d'un halo de fumée. Il a distribué des paquets de bonbons à chaque enfant et la mairie a offert le goûter. A l'issue de ce goûter, Monsieur Ernest LE BRUN a délivré un chèque de 150 € aux associations « Amicale Laïque et APEL Notre Dame » qui représente les bénéfices de la fête du pain qui s'est déroulée le 11 novembre 2014.



FETE DU PAIN

UNE PREMIÈRE ÉDITION RÉUSSIE.

La fête du pain à la Chapelle Neuve s'est déroulée le mardi 11 novembre 2014. Malgré un temps un peu humide, près de 250 personnes sont venues découvrir cette manifestation, dont une trentaine de personnes pour les randonnées (1 le matin et 1 dans l'après midi). Cette animation est à l'initiative d'André, boulanger/pâtissier sur la commune et de Chemins Équitables de Plumelin. En effet, la boulangerie « Fournil Ar Chapel Nevez » fêtait en 2014, son centième anniversaire.



D'autres associations communales ont participé activement à l'organisation comme Fêtes et traditions, Chrysalide service, le club de la bonne humeur et MTS PROD pour la sonorisation et les images. Des boulangers locaux ont mis la main à la pâte et se sont relayés pour la fabrication du pain. Les écoles ont aussi participé en réalisant des dessins et des dictons sur le thème du pain. Au programme de cette journée, randonnée à la découverte de quelques fours de la commune, visite du fournil de la boulangerie « Fournil Ar Chapel Nevez », fabrication et vente de pains et de brioches, atelier initiation à la fabrication de brioches avec les enfants et rassemblement dans la salle multifonction des acteurs/ producteurs locaux. Il y avait un maraîcher de Bignan, une fromagère de la Chapelle Neuve, le

Moulin de Cléguer travaillant avec la boulangerie du bourg, du cidre de Camors, une personne faisant de la vannerie sur la commune. La fête s'est terminée par un échange entre 4 boulangers ayant des pratiques différentes (paysan boulanger ou boulanger, formateur) et le public. Il en est ressorti que le métier de boulanger est une passion mais aussi parfois du militantisme dans une petite commune ou dans une petite ferme de moins de 10 hectares. Tous veulent dynamiser et vivre de leur activité. Le bilan et les retours des participants et des visiteurs encourageraient la réalisation d'une prochaine édition en 2016. Les bénéfices acquis pendant cette journée vont être reversés aux 2 écoles, en leur demandant que cet argent serve pour une activité ou une sortie éducative.



NAISSANCES

Félicitations aux parents et bienvenue à

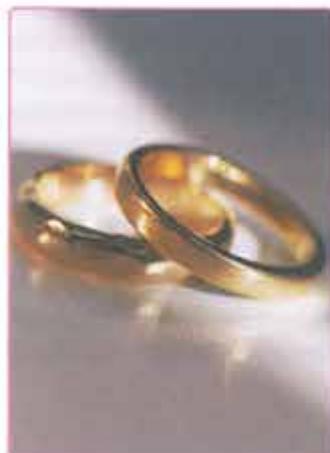
Ethan JEFFREDO	le 08 janvier	8, Rue Principale Tallan
Léanna DAVALO	le 12 janvier	8, Résidence Les Pins
Shayna HEUZARD	le 02 février	2, Résidence Les Alizés
Célya GALLIC	le 11 février	Rue de Limbratel
Mattéo BILLEREY	le 16 juin	Kéruchard
Emma BOISDRON	le 20 juin	La Haie
Rose LE NOUAIL	le 24 juin	4, Résidence Les Alizés
Eden LE DAUPHIN	le 03 juillet	4, Résidence Les Alizés
Axel LE DAUPHIN	le 03 juillet	10, Résidence Les Alizés
Nathan POIRIER GUYONVARCH	le 10 juillet	Porh Moro
Mahe RENNER	le 11 septembre	Le Penher
Cassidie QUILLIEC SAMSON	le 16 septembre	Motten Creis
Rose LE THUAUT	le 20 septembre	Kéridon
Manon ROULLIER LE GUIDEC	le 13 octobre	Boquistin
Nolann QUÉRÉ LE GUYADER	le 26 octobre	Kerviguéno
Nino BRIEN LE DOUARIN	le 14 novembre	13 Résidence Beau Soleil
Nino LE CLANCHE	le 19 novembre	3 Cité du Toul Fust
Eloïse GIDEL NESPOLO	le 14 décembre	



MARIAGES

Tous nos vœux de bonheur à

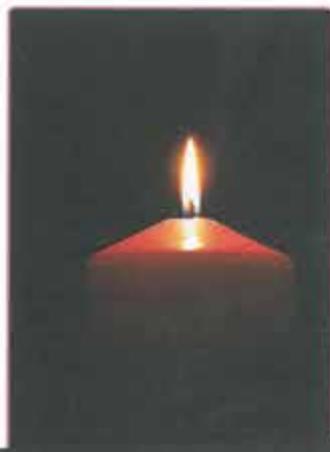
Frédéric LABARRE et Mathilde FAUVEL	le 26 avril	Kéridon
Tugdual GOALLO et Mathilde CHAUVEL	le 06 septembre	Bonalo
Christophe PIGRÉE et Audrey OGOR	le 26 septembre	Saint Quidy
Thierry Drouin et Géraldine Gibierge	le 27 décembre	La Haie



DÉCÈS ET INHUMATIONS

Sincères condoléances aux familles de

Germaine LE TUMELIN (Née KERVARREC)	décédée le 14 mars (79 ans)	Locmaria
Marie-José WOODS (Née ESCOTT)	décédée le 29 mars (77 ans)	Tallan
Catherine PORCHON (Née DUROCHER)	décédée le 21 avril (50 ans)	Kerzo
Mathurin CHAUVEL	décédé le 17 mai (89 ans)	Bonalo
Séraphine JAFFRÉ (Née CHAUVEL)	décédée le 26 août (91 ans)	8, Rue Principale
Antoine LE PALLEC	décédé le 16 septembre (82 ans)	9, Rue du Porhoët
Samuel MOLINA	décédé le 21 octobre (42 ans)	16, Rue du Porhoët



SKOL GOUREN AR CHAPEL - NEVEZ

(Ecole de Gouren de la Chapelle-Neuve)

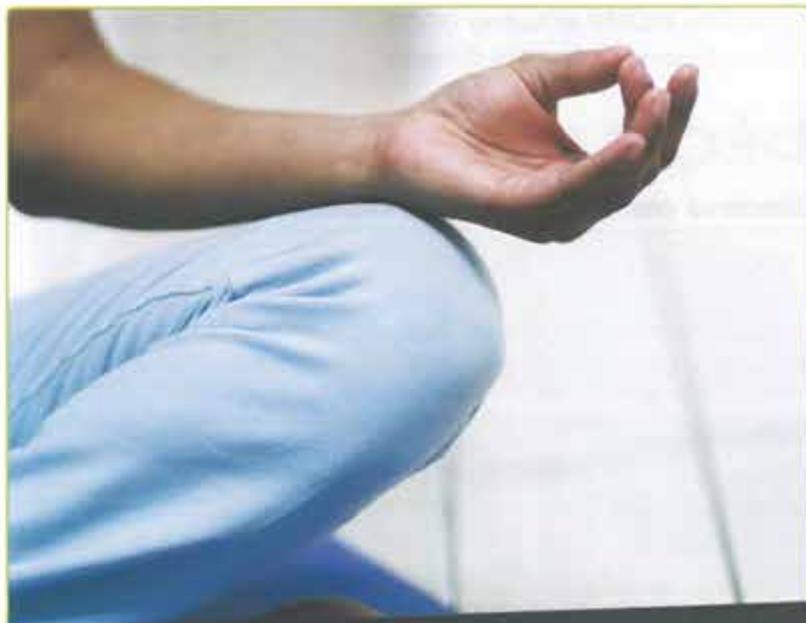
Le gouren est la lutte traditionnelle de Bretagne. Elle a été importée en Armorique par les Bretons de Grande-Bretagne au 4^{ème} siècle. Jusqu'au début du XX^{ème} siècle, le gouren était un sport très populaire en Bretagne. Les grands tournois pouvaient rassembler plusieurs milliers de spectateurs et les lutteurs du Morbihan étaient parmi les plus réputés. En 1930, fut créée une fédération de gouren. Celle-ci compte aujourd'hui un peu plus de 1600 licenciés. Elle est affiliée à la Fédération Française de Lutte, agréée Jeunesse et Sport et Education Nationale. C'est un sport proche du judo.

Depuis 3 ans des cours de gouren dispensés par Caroline Rossignol (Educatrice Sportive) ont lieu tous les mercredis après-midi à la salle multifonction de la Chapelle-Neuve. Une association a été créée en Septembre 2014. Le président en est Gaetan Duval, la trésorière Véronique Le Dortz, la secrétaire Laetitia Deligny et la secrétaire adjointe Noëllie Genty. Le club compte 15 licenciés, répartis en deux groupes: poucets pour les 4-7 ans et poussins-benjamins pour les 8-14 ans. Certains lutteurs participeront aux compétitions et tournois au cours de la saison. Il est possible de découvrir ce sport au cours de deux séances gratuites. Contact et renseignement : Gaetan Duval 02 97 27 24 52 ou gaeduval@yahoo.fr



COURS DE YOGA

Les cours de yoga pour les adolescents et adultes ont repris depuis le mercredi 17 septembre 2014 de 20h00 à 21h15 à la salle multifonction de LA CHAPELLE NEUVE. Les personnes intéressées peuvent prendre contact au 06 81 14 87 20.



REGLEMENTATION DU FEU

Jusqu'à présent, il était possible de brûler les mauvaises herbes dans les jardins, sauf en période estivale pour cause de risque d'incendie. Mais dans le cadre du Grenelle de l'environnement, la législation l'interdit définitivement. Une circulaire ministérielle précise que, sur tous les territoires où existe une déchèterie, le brûlage est interdit toute l'année.



DESHERBAGE

RESPECTER LES DISTANCES !

Les terrasses, cours et allées sont des surfaces peu perméables. Dès la première pluie, une grande partie des traitements chimiques appliqués sur ces surfaces rejoindra les réseaux d'écoulement des eaux et polluera les ruisseaux et les rivières.

Afin de préserver la qualité des eaux, l'arrêté préfectoral de février 2008 dispose qu'il est interdit d'utiliser tout pesticide :

- à moins de 5 mètres des cours d'eau
- à moins d'1 mètre des fossés (même à sec)
- dans les caniveaux, avaloirs et bouches d'égout.

Rappel de la réglementation : Rappelez-vous qu'il est interdit de traiter près de tout point d'eau : fossés, berges des cours d'eau, caniveaux... selon les distances suivantes :

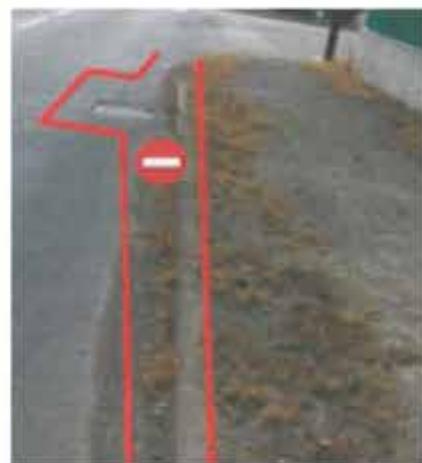
A moins de 5 mètres minimum des cours d'eau, plans d'eau figurant sur les cartes IGN 1/25 000^{ème}. Consultez l'étiquette car la distance peut être plus importante (20, 50 ou 100 m).



... dans et à moins de 1 mètre de la berge des fossés, collecteurs d'eaux pluviales, points d'eau, puits, forages ne figurant pas sur les cartes ign 1/25 000^{ème}.



...sur avaloirs, caniveaux et bouches d'égout.





NOUS CONTACTER

Dilvia et Daniel
Centre de Loisirs du Lautaret
04340 Saint Vincent Les Forts
04 92 85 54 50
06 98 17 41 29
Visitez notre site
contact@loisirsmontagne.com

MINI-CAMPS OU SEJOURS ÉTÉ 2015 avec activités ALPES DU SUD - LAC DE SERRE PONÇON

Installé dans les Alpes du sud, entre Gap et Barcelonnette, à côté du lac de Serre Ponçon, le Camping Centre de Loisirs du Lautaret vous propose des séjours mini-camps en pension complète avec des activités pouvant répondre aux projets de sorties de vos centres.

LE LIEU

Hébergement en bungalows toilés de 5 et 8 places, équipés de literie, rangement, coin détente... Dans une grande bâtisse, proche des bungalows, sanitaires, salle à manger, salle détente, mur d'escalade...A l'extérieur, piscine, trampoline, aire de jeux, tables de ping-pong, volley, terrain ombragé. Toutes les activités que nous proposons sont encadrées par nos Brevets d'Etats. Nous adaptons les activités en fonction de l'âge et du niveau des vacanciers.

LES TARIFS

- Pension complète 2 repas, petit déjeuner et goûter.
- Accès à la piscine, trampoline, volley, ping-pong, aire de jeu...
- 31 euros/jour/personne

LES ACTIVITES (tarifs groupe)

Les activités se font au départ du Centre de Loisirs, le transport est inclus dans le tarif.

- Rafting «Ubaye» : 33 euros/pers - Canyon : 40 euros/pers
- Airboat (hot dog) «Ubaye» : 36 euros/pers - à partir de 12 ans
- Nage en eau vive «hydrospeed» : 38 euros/pers - à partir de 12 ans
- Canoë sur le lac : 28 euros/pers - balade et jeux
- Kayak sur le lac : 28 euros/pers - balade et découverte
- Trottinette Tout Terrain : 25 à 28 euros/pers selon la descente
- Trottinette Tout Terrain sportive : 35 euros/pers
- Parcours aventure sur site naturel avec guide : 29.00 euros/pers
- Parcours aventure sur site naturel en autonomie : 19 euros/pers
- Randonnée en montagne à la journée : 20 à 28 euros/pers (mini 10 pers)
- Balade aqua-ludique : 32 euros/pers
- Via Ferrata : 55 euros/pers - Escalade : 34 euros/pers
- Randonnée - nuit en refuge - trottinette : de 38 à 64 euros/pers
- Raid Aventure émotions : 68 euros/pers - 5 activités sur la journée
- Parapente bi-place : nous consulter

Nous pouvons étudier avec vous un programme spécifique (Séjour avec thématique précise, Raid Aventure, Stage...)

Bonne préparation de saison.
Nous restons à votre disposition.



ERDF : LES CONTACTS ET LES CONSEILS UTILES POUR VOS ADMINISTRÉS

DÉPANNAGE ET SÉCURITÉ

- Tél : 09 72 67 50 56

RACCORDEMENT PRODUCTEUR

- Tél : 0820 03 19 22

- Web : erdf-areprod-inf36-bretagne@erfdistribution.fr

- Web : <https://perm.erfdistribution.fr>

DEMANDE DE RACCORDEMENT EN LIGNE

- Web : <https://connect-racco.erfdistribution.fr:prac-internet>

POUR TOUTES AUTRES DEMANDES

- Clients particuliers

Tél : 09 69 32 18 79

- Clients professionnels

Tél : 09 69 32 18 80



RECENSEMENT

Dans votre entourage proche, amical, familial, vous connaissez sans doute un jeune de 16 ans. S'est-il fait recenser ? A cet âge, les adolescents ont souvent d'autres préoccupations et pourtant le recensement citoyen est obligatoire.

POURQUOI, QUAND ET COMMENT SE FAIRE RECENSER ?

Des réponses simples pour une action simple.

POURQUOI ?

Cette démarche facilite l'inscription sur les listes électorales et déclenche la convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Quand ?

Tous les Français ont l'obligation de se faire recenser entre la date à laquelle ils atteignent l'âge des 16 ans et la fin du 3^{ème} mois suivant.

COMMENT ?

Un jeune peut se faire recenser directement à la mairie de son domicile ou en ligne sur le site www.mon.service-public.fr (si la commune adhère à ce service en ligne). Dans les deux cas, il doit présenter une pièce d'identité et le livret de famille.

Une fois recensé, le jeune obtient une attestation de recensement indispensable pour l'inscription à des concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée par exemple). Environ un an après, il sera convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté où il obtiendra un certificat de participation (celui-ci remplacera l'attestation de recensement). Connaître cette étape et la faire connaître est important. C'est une démarche obligatoire mais surtout un acte citoyen.



BIENTÔT 16 ANS !

PENSEZ AU RECENSEMENT

C'EST OBLIGATOIRE

www.defense.gouv.fr/jdc



NOUVEAU MANDAT À LOCMINÉ COMMUNAUTÉ

Gérard Corrigan réélu Président de Locminé Communauté

Gérard Corrigan, Maire de Naizin et Président de Locminé Communauté, durant le précédent mandat, a été réélu, le 15 avril dernier au poste de Président de la communauté de communes. En tant que Président, son rôle est d'exécuter les décisions du Conseil Communautaire et de représenter Locminé Communauté dans les actes de tous les jours. C'est lui qui ordonne les dépenses et prescrit les recettes. En tant que responsable de l'administration, il a aussi un rôle de représentation (lors de cérémonies ou d'inaugurations, par exemple) auprès des citoyens du territoire.



Vice-Présidents et compétences

Dans le cadre de sa mission, le Président est assisté de 6 Vice-Présidents, ayant chacun un domaine de compétences déléguées, dont voici le détail.

Grégoire Super, Maire de Locminé, 1^{er} Vice-Président

Délégation : Développement économique

André Guillemet, Maire de Remungol ; 2^{ème} Vice-Président

Délégation : Administration générale, Personnel, Insertion.

Pierre Guégan, Maire de Plumelin ; 3^{ème} Vice-Président

Délégation : Travaux, Services techniques, Environnement déchets, SPANC, Transport scolaire.

Benoît Rolland, Maire de Moustoir'Ac ; 4^{ème} Vice-Président

Délégation : Politique de l'eau, Agriculture, Information et communication, Culture

Jacques Le Mouel, Maire de Moustoir Remungol ; 5^{ème} Vice-Président

Délégation : Finances, Logement, Sport.

Michel Trégouët, 1^{er} adjoint de La Chapelle Neuve ; 6^{ème} Vice-Président

Délégation : Politique de l'enfance, Action gérontologique.

Locminé Communauté, qu'est-ce que c'est ?

Locminé Communauté regroupe plusieurs communes voisines (Locminé, Naizin, Moustoir 'Ac, Moustoir Remungol, Remungol, Plumelin et La Chapelle Neuve). L'objectif de ce regroupement est d'établir un espace de travail permettant de réaliser des projets en commun et en accord avec les compétences de la collectivité. D'une manière générale, les compétences gérées par une communauté de communes sont obligatoires ou facultatives. Il appartient au conseil communautaire et aux conseils municipaux de définir conjointement, pour chaque domaine d'intervention (économie, aménagement, environnement, ...) ce qui relève de la compétence communautaire et ce qui reste de compétence communale.

Pour en savoir plus sur Locminé Communauté, rendez-vous sur www.locminecommunauté.com ou sur www.facebook.com/locminecommunauté



Grégoire Super



André Guillemet



Pierre Guégan



Benoît Rolland



Jacques Le Mouel



Michel Trégouët

LA MAILLETTE

Infos et contacts

Tél : 02 22 07 30 00

Mail : lamaillette@locminecommunaute.com

Facebook : www.facebook.com/lamaillette

Calendrier de la programmation culturelle

Jeu. 29 janv. 2015 - La Maillette
Sam. 31 janv. 2015 - Moustoir-Remungol

du 2 au 13 février 2015 - La Maillette

Mar. 10 mars 2015 - La Maillette
Mar. 17 et mer. 18 mars 2015 - La Maillette
Jeu. 26 et ven. 27 mars - La Maillette

Sam. 11 avril 2015 - La Maillette

mai 2015 - La Maillette

Dim. 7 juin 2015 - La Maillette

« **L'intrusion** » - cie Gilschamber - Danse contemporaine (Scolaire) (Bretagne)
« **Femmes de fermes** » - cie Paradoxes (Franche-Comté)

Résidence cie Gilschamber - Danse contemporaine (Bretagne)

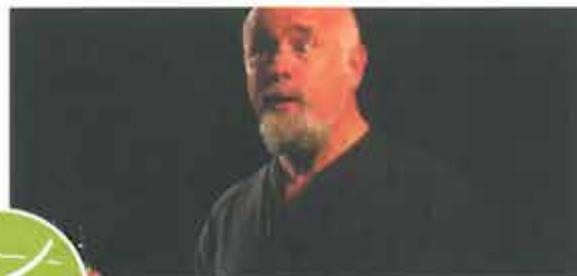
« **Trace** » - Cie Gilschamber - Danse contemporaine (Scolaire) (Bretagne)
« **Cockpit Cuisine** » - La Bande passante - Théâtre d'objet (Scolaire) (Vendée)
« **Nao Nao** » Le Vent des Forges - Théâtre d'argile (Scolaire) (Bretagne)

Festival du Sofa - Musique (Bretagne)

« **Les cabanes éphémères** » - cie La Bao Acou - Chantier participatif (Bretagne)

Maurane - Musique/variété (Belgique)

Retour en quelques clichés sur la 1^{ère} partie de la saison culturelle 2014/2015 !



Spectacle à guichet fermé pour Baptiste Lecaplain ce 10 novembre 2014. Plus de 600 personnes sont venues l'applaudir et apprécier sa répartie. Vous voulez en savoir plus sur La Maillette, n'hésitez plus, rendez-vous sur www.locminecommunaute.com

« *Les artisans près de chez vous* »

A ne pas rater : Forum de l'artisanat à La Maillette
Samedi 18 avril 2015 de 10h à 18h (*gratuit*)

ELECTIONS RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES

Quels changements pour les scrutins de 2015 ?

En 2015 auront lieu deux élections : les élections départementales en mars et les élections régionales en fin d'année. Par rapport aux scrutins précédents, quelques changements ont eu lieu notamment pour les élections départementales.

Élections départementales

Les élections départementales (*ex-cantoniales*) désignent les membres du conseil départemental (*ex-général*) dans le cadre du canton. C'est avec la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 que l'assemblée qui dirige le département prend le nom de conseil départemental (*en remplacement de la précédente appellation de conseil général*). Le mode d'élection des conseillers départementaux (*ex-conseillers généraux*) est également modifié.

Avant la réforme

Élections cantonales

- Scrutin uninominal majoritaire à deux tours.
- Un candidat peut se maintenir au second tour s'il atteint 12,5 % des inscrits (*ou, si moins de deux candidats atteignent ce seuil, - les deux candidats arrivés en tête*).
- Le conseil général est renouvelé par moitié tous les trois ans.

Loi du 17 mai 2013

Élections départementales

- Scrutin binominal majoritaire à deux tours.
- Les candidatures sont déposées sous la forme d'un binôme femme-homme. Un binôme peut se maintenir au second tour s'il atteint 12,5 % des inscrits (*ou, si moins de deux binômes atteignent ce seuil, les deux binômes arrivés en tête*).
- Le Conseil général rebaptisé Conseil départemental est renouvelé intégralement tous les six ans.

Par ailleurs, pour conforter la parité, la loi prévoit que le binôme des suppléants des candidats doit lui aussi être composé de deux personnes de sexes différents, afin que chaque candidat et son remplaçant soient du même sexe. Pour permettre l'organisation du scrutin binominal, un redécoupage des cantons a été effectué. **Dates des élections : le dimanche 22 mars 2015 pour le premier tour et le dimanche 29 mars 2015 pour le second tour.**

Élections régionales

Les élections régionales désignent les membres du conseil régional. Les conseillers régionaux sont élus au scrutin de liste selon un système mixte combinant les règles des scrutins majoritaire et proportionnel. Au premier tour, si une liste obtient la majorité absolue des suffrages exprimés (*plus de 50%*), elle obtient le quart des sièges à pourvoir. Les autres sièges sont répartis à la représentation proportionnelle entre toutes les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés. Sinon, il est procédé à un second tour la semaine suivante. Les listes ayant ob-

tenu au moins 10 % des suffrages exprimés peuvent se maintenir, et éventuellement fusionner avec les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages. Au second tour, la liste qui arrive en tête obtient un quart des sièges à pourvoir. Les autres sièges sont répartis à la représentation proportionnelle entre les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés au second tour. Dates des élections : Au moment de l'écriture de cet article, les dates des élections régionales ne sont pas encore précisées. Il semble qu'elle se tiendront en fin d'année 2015.



SEANCE DU 28/02/2014

L'an deux mil quatorze, le vendredi 28 février à dix-huit heures, les membres du Conseil municipal de la Commune de LA CHAPPELLE NEUVE, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations des 9 et 16 mars 2008, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément à l'article L 2122-88 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : M.M. les Conseillers Municipaux : M. ALLAIN Daniel, M. DANIEL Dominique, M. GRAFF Jacques, Mme GUEGAN Nadine, M. GUILLEMETTE Ludovic, M. GUILLERMIC Anthony, Mme PEDRONNO Nathalie, M. TREGOUET Michel, Mme WILLIS Béatrice.

Secrétaire de séance : Mme PEDRONNO Nathalie.

- Excusé(s) : Mme JOSSE Anne-Marie, M. LE LEUCH Michel.
- Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MARME Odile à M. TREGOUET Michel.
- Absent(s) : Mme GUIHEUX Catherine, M. GUILLEMET David, Mme LE MERO Nadia.
- Date de la convocation : 21 février 2014.

VOTE DES SUBVENTIONS & COTISATIONS 2014

A. Subventions associations communales (Année 2014)

Sur proposition de la commission économie et finances, le conseil municipal décide à l'unanimité de voter les subventions suivantes aux associations communales au titre de l'année 2014.

ASSOCIATIONS COMMUNALES (Année 2014)

- UNC : 150,00 €
- Amicale laïque : 250, 00 €
- Apel : 250,00 €
- Chapelle Neuve Animation : 0,00 €
- Les Amis de St Quidy : 100,00 €
- Sports loisirs : 350,00 €
- Club de foot : 2 200,00 €
- Club de la bonne humeur : 400,00 €
- Club de fléchettes : 200,00 €
- Société de chasse : 200,00 € + 60,00 € par piégeurs (ragondins)
- Fêtes et traditions : 250,00 €
- Les amis de locmaria : 150,00 €
- Tao Karaté : 150.00 €
- Ass Zik Boulon : 150,00 €

B. Subventions associations extérieures (Année 2014)

Sur proposition de la commission économie et finances, le conseil municipal décide à l'unanimité de voter les subventions suivantes aux associations extérieures au titre de l'année 2014.

ASSOCIATIONS EXTERIEURES (Année 2014)

- Ass des accidentés de la vie : 30,00 €
- Amicale des donateurs de sang bénévoles Baud : 30.00 €
- Gem l'harmonie : 30,00 €
- ATESS -Ass Travail Emploi Solidarité : 30,00 €
- Banque alimentaire du Morbihan : 30,00 €
- Accueil solidarité Locminé : 80,00 €
- union départementale des sapeurs pompiers du Morbihan : 30,00 €
- ADMR : 500,00 €
- ADMR -financement du poste administratif : 475,00 €
- Nov'Agri : 110.00 €
- Virades de l'espoir Vaincre la mucoviscidose : 100,00 €
- Collèges, lycées professionnels, chambre des métiers, écoles Diwan (versement aux associations de parents d'élèves) et associations sportives extérieures, ou de musique (jusque 18 ans) : 10,00 € / enfant

CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'OGEC : CONTRIBUTION 2014

Dans le cadre de l'étude de la contribution à attribuer à l'OGEC pour l'année 2014, Monsieur le Maire indique que les dépenses de l'école publique au cours de l'année 2013 se sont élevées à 24 411.40 € soit 332.51 € par élève avec une majoration de 1 007.40 € par élève en section enfantine. Vu l'état des dépenses effectuées par l'école publique en 2013 et après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer la participation financière aux dépenses de fonctionnement de l'école privée Notre Dame à 332.51 € par élève avec une majoration de 1 007.40 € par élève en section enfantine. Le conseil municipal rappelle que les dépenses suivantes sont prises en charge directement par la commune ou par Locminé communauté : transport, entrées et cours à la piscine de Locminé, animateur sportif, cotisation à l'AERPP. Le conseil municipal précise que le versement sera effectué en deux fois, (au début de l'année N et au milieu de l'année N) à l'OGEC au vu des effectifs de l'école privée au 1er janvier de l'année N-1.

INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE : ANNEE 2014

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les communes sont autorisées à verser une indemnité aux préposés chargés du gardiennage des églises communales.

Le plafond indemnitaire est fixé, pour l'année 2014, à :

- 474.22 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice.
- 119.55 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune, et visitant l'église à des périodes rapprochées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à verser à la paroisse une indemnité de 119.55 € pour le gardiennage de l'Eglise Notre Dame de La Fosse.

CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE AVEC LE SYNDICAT DE LA VALLEE DU BLAVET POUR LES TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DE L'ETANG DE KERJOSSE

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a validé lors de la séance du 29/11/2013 le principe de remblaiement de l'étang situé à Kerjosse (lequel a été construit illégalement) et de remise en forme de la parcelle. Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de conclure une convention avec le Syndicat de la Vallée du Blavet. Cette convention a pour objet la répartition financière des coûts engendrés par les travaux de mise en conformité de cet étang de Kerjosse. Le coût des travaux s'élève à la somme de 6 540.00 € HT soit 7 848 € TTC, la commune prend à sa charge 10 % de ce montant TTC soit 784.80 €.

ACHAT PARCELLES DE TERRAIN SITUEES ROUTE DE BAUD

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 29/11/2013 le conseil municipal l'a autorisé à entamer les négociations avec M. et Mme BERTHO concernant la cession de cette parcelle ZC 175.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'achat de deux parcelles situées route de Baud:

- parcelle référencée ZC 175 d'une superficie de 6 712 m² au prix de 7.60 € le m² soit 51 011.20 € dans le but d'y réaliser un lotissement communal destiné à recevoir de l'habitat et des activités compatibles avec l'habitat.
- une partie de la parcelle ZE 42 d'une superficie de 2017 m² au prix de 3.80 € le m² soit 7 664.60 € afin de permettre l'extension du cimetière.

Les frais de bornage (1 570.80 €) et les frais d'actes seront à la charge de la commune. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à l'achat de ces deux parcelles de terrain :

- parcelle référencée ZC 175 d'une superficie de 6 712 m² au prix de 7.60 € le m² soit 51 011.20 € destiné à recevoir de l'habitat et des activités compatibles avec l'habitat.
- une partie de la parcelle ZE 42 d'une superficie de 2017 m² au prix de 3.80 € le m² soit 7 664.60 € afin de permettre l'extension du cimetière. Le conseil municipal précise également que les frais de bornage (1 570.80 €) et les frais d'actes seront à la charge de la commune.

ALIENATION DU CHEMIN RURAL SITUE AU LIEU-DIT KERJOSSE

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 14/09/2012, le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural au lieu-dit Kerjosse, d'une superficie de 93 ca. situé entre les parcelles suivantes : ZC 3, ZC 138 et ZC 180 (ancienne parcelle ZC 86). Il rappelle également que par délibération en date du 29/11/2013 le conseil municipal a autorisé la vente du chemin rural objet de l'enquête.

Aucune association syndicale ne s'est constituée pour se charger de l'entretien dudit chemin et les propriétaires riverains ont été mis en demeure d'acquiescer ce chemin rural.

Monsieur FEIJAN, propriétaire de la parcelle ZC 86 a fait une offre s'élevant à la somme de 697.50 € (soit 7.50 € le m²) et par laquelle il s'engage à prendre en charge l'ensemble des frais liés à la procédure d'aliénation de ce chemin (bornage, frais d'enquête publique...).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de décider de procéder à la vente du chemin rural désaffecté au profit de Monsieur FEIJAN pour la somme de 697.50 €.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente.
- de préciser que l'ensemble des frais liés à la procédure d'aliénation de ce chemin (bornage, frais d'enquête publique...) ainsi que les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur.

VENTE DU GARAGE ATTENANT A LA BOULANGERIE A LOCMINE COMMUNAUTE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'à la demande de Madame HOUARD et Monsieur Texier, boulangers, Locminé communauté a été sollicitée pour l'acquisition du garage attenant à la boulangerie afin de créer un agrandissement de ce commerce. Locminé communauté propose d'acquiescer ce garage à l'euro symbolique, les frais d'acte de division et d'acte notarié étant à la charge de l'acquéreur, les travaux de séparation avec l'étage seront pris en charge par Locminé communauté.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser la cession du garage attenant à la boulangerie pour l'euro symbolique à Locminé communauté, les frais d'acte de division, d'acte notarié ainsi que les travaux de séparation avec l'étage seront pris en charge par l'acquéreur.

MODIFICATION DES STATUTS DE LOCMINE COMMUNAUTE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le conseil communautaire a, par délibération du 26 février 2014 (n°260214-01) portant modification des statuts de Locminé Communauté, délibéré pour valider la prise de nouvelles compétences et les modifications suivantes:

- Ajout de la compétence : Organisateur secondaire des transports pour le transport scolaire.
- Ajout de la compétence : Actions, participation financière pour la mise en œuvre d'un centre local d'information et de coordination gérontologique.
- Mise à jour des cartes de voirie d'intérêt communautaire annexées aux statuts pour l'ensemble des Communes.
- Ajout de la compétence : Actions relatives aux réseaux publics et services locaux de communications électroniques telle que prévue à l'article L. 1425-1 du CGCT incluant notamment les activités suivantes :

- L'établissement d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques au sens du 3° et du 15° de l'article L.32 du Code des postes et communications électroniques.
- L'acquisition des droits d'usages à cette fin et l'achat des infrastructures ou réseaux existants.
- La mise à disposition de telles infrastructures ou réseaux à disposition d'opérateurs ou d'utilisateurs de réseaux indépendants.
- L'exploitation de ces infrastructures et réseaux de communications électroniques.
- La fourniture des services de communications électroniques aux utilisateurs finals, après avoir constaté une insuffisance d'initiatives privées dans les conditions prévues par l'article L.1425-1 du CGCT.

Considérant que pour valider la modification des statuts il est nécessaire que chaque commune membre délibère sur ces nouveaux statuts.

Il est proposé de modifier les statuts de Locminé Communauté comme indiqué ci-dessus.

Entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- Article 1 : DE VALIDER les nouveaux statuts modifiés de Locminé Communauté fournis en annexe.
- Article 2 : D'AUTORISER le Maire à signer toutes les pièces administratives nécessaires à cette modification de statuts.
- Article 3 : DE CHARGER le Maire de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au Sous-Préfet de Pontivy, à la Trésorière Principale receveur municipal de Locminé.

MODIFICATION DES STATUTS DU SDEM

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune est adhérente au Syndicat Départemental d'Energies du Morbihan (SDEM), qui est l'autorité organisatrice du service public de distribution de l'énergie électrique sur l'ensemble du territoire du département. La proposition de modification des statuts porte sur l'intégration d'une nouvelle compétence optionnelle que peuvent lui transférer ses communes membres en matière d'infrastructures de charge pour véhicules électriques hybrides. Il est proposé d'insérer aux statuts actuels un article 3.2.5 intitulé : Infrastructures de charges pour les véhicules électriques ou hybrides « le syndicat exerce en lieu et place des communes qui en font la demande, la compétence mentionnée à l'article L 2224-37 du CGCT

- création et entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables.
- mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables. L'exploitation peut comprendre l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge ».

SEANCE DU 28/03/2014

L'an deux mil quatorze, le vendredi 28 mars à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la Commune de LA CHAPELLE NEUVE, légalement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, dans la salle du Conseil de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire et sous la présidence de Mme SOREL Anne, Maire. La séance a été publique.

Etaient présents : M.M. les Conseillers Municipaux : Mme FINANCE Carole, M. GRAFF Jacques, M. GUILLEMET Samuel, M. GUILLEMETTE Ludovic, M. KHADRI Nourredine, Mme LANZ Béatrice, M. LE DROGO Ywann, Mme LE GARS Héléne, M. LE MEZO Patrice, M. LE TUMELIN Serge, Mme MARME Odile, M. MATEL Laurent, Mme SOREL Anne, M. TREGOUET Michel, Mme WILLIS Béatrice.

Secrétaire de séance : M. LE DROGO Ywann.

Date de la convocation : 24 Mars 2014.

ELECTION DU PREMIER ADJOINT

- M. TREGOUËT Michel a fait acte de candidature ;
- M. TREGOUËT Michel ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé premier adjoint et a été immédiatement installé.

ELECTION DU DEUXIEME ADJOINT

- M. LE TUMELIN Serge a fait acte de candidature ;
- M. LE TUMELIN Serge ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé deuxième adjoint et a été immédiatement installé.

ELECTION DU TROISIEME ADJOINT

- M. GUILLEMETTE Ludovic a fait acte de candidature ;
- M. GUILLEMETTE Ludovic ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé troisième adjoint et a été immédiatement installé.

ELECTION DU QUATRIEME ADJOINT

- Mme LANZ Béatrice a fait acte de candidature ;
- Mme LANZ Béatrice ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée quatrième adjoint et a été immédiatement installée.

SEANCE DU 11/04/2014

L'an deux mil quatorze, le vendredi 11 avril à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la Commune de LA CHAPELLE NEUVE, légalement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, dans la salle du Conseil de la Mairie, sous la présidence de Mme SOREL Anne, Maire. La séance a été publique.

Etaient présents : M.M. les Conseillers Municipaux : Mme FINANCE Carole, M. GRAFF Jacques, M. GUILLEMET Samuel, M. GUILLEMETTE Ludovic, M. KHADRI Nourredine, Mme LANZ Béatrice, M. LE DROGO Ywann, Mme LE GARS Hélène, M. LE MEZO Patrice, M. LE TUMELIN Serge, Mme MARME Odile, M. MATEL Laurent, Mme SOREL Anne, M. TREGOUET Michel, Mme WILLIS Béatrice.

Secrétaire de séance : Mme WILLIS Béatrice.

Date de la convocation : 4 avril 2014.

FIXATION DU NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) ET ELECTION DES MEMBRES ISSUS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Centre Communal d'Action Sociales (CCAS) est un établissement public administratif communal qui anime l'action générale de prévention et de développement social de la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées (CAF, MSA, associations, etc.). Le CCAS a une personnalité juridique distincte, c'est-à-dire un budget, des biens et un personnel propres.

Le conseil municipal fixe par délibération le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS, en fonction de l'importance de la commune et des activités exercées par le CCAS. Ce nombre est au maximum de 16 et ne peut être inférieur à 8, en plus du maire, président de droit du CCAS :

- une moitié des membres est désignée par le conseil municipal;
- l'autre moitié est nommée par le maire parmi les personnes non membres du conseil municipal qui participent à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune, y participent obligatoirement :
 - . un représentant des associations familiales (sur proposition de l'UDAF) ;
 - . un représentant des associations de retraités et de personnes âgées ;
 - . un représentant des personnes handicapées ;
 - . un représentant d'associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.

Le conseil municipal est invité à fixer à huit le nombre des membres du conseil d'administration.

Les membres élus en son sein par le conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Pour les marchés publics des collectivités territoriales, la constitution de commissions d'appel d'offres est toujours obligatoire lorsqu'une procédure formalisée est mise en œuvre.

Elle n'est, en revanche, pas obligatoire en procédure adaptée. Outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléments élus par le conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste et à bulletin secret.

ELECTION DES DELEGUES DU SYNDICAT MORBIHAN ENERGIES (SDEM)

Le Syndicat Morbihan Energie a pour compétence obligatoire l'organisation de la distribution d'électricité, pour compétences optionnelles (choisies par les organismes membres) l'éclairage public, la communication électronique, le gaz et les réseaux de chaleur et pour compétences occasionnelles la production d'électricité, les économies d'énergies et l'assistance administrative juridique et technique.

ELECTION DES DELEGUES DU SYNDICAT EAU DU MORBIHAN

La commune de La Chapelle Neuve adhère à Eau du Morbihan qui exerce depuis le 1er janvier 2012 les compétences obligatoires production et transport d'eau potable et la compétence optionnelle distribution.

ELECTION DES DELEGUES DU CENTRE DE SECOURS DE BAUD

La commune de La Chapelle Neuve adhère Syndicat Intercommunal pour la gestion du centre de secours de Baud. Le comité syndical comprend deux délégués titulaires et deux délégués suppléants élus par les conseillers municipaux des communes adhérentes.

ELECTION D'UN DELEGUE AUPRES DE L'ASSOCIATION D'EDUCATION ROUTIERE DU PAYS DE PONTIVY (AERPP)

La commune de La Chapelle Neuve adhère à l'Association d'Education Routière du pays de Pontivy (AERPP). L'association a pour but essentiel d'organiser des actions de sensibilisation à la sécurité routière en direction des enfants des écoles primaires des communes adhérentes.

ELECTION D'UN REPRESENTANT AUPRES DE L'ORGANISME DE GESTION DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE (OGEC) DANS LE CADRE DU CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ECOLE PRIVEE NOTRE DAME

Dans le cadre du contrat d'association avec l'école privée de La Chapelle Neuve Notre Dame, la commune participe aux dépenses de fonctionnement, ainsi il est nécessaire de désigner un représentant de la commune de La Chapelle Neuve auprès de l'Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique (OGEC).

LISTE DES COMMISSAIRES POUR LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)

Le rôle de la CCID est d'analyser la valeur locative des propriétés bâties et non bâties. Cette valeur locative sert de base au calcul des trois taxes principales (taxe d'habitation, taxe foncier non bâti, taxe foncier bâti).

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur des services fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions sus-énoncées, dressée par le conseil municipal.

SEANCE DU 27/06/2014

L'an deux mil quatorze, le vendredi 27 juin à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la Commune de LA CHAPELLE NEUVE, légalement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, dans la salle du Conseil de la Mairie, sous la présidence de Mme SOREL Anne, Maire. La séance a été publique.

Etaient présents : M.M. les Conseillers Municipaux : Mme FINANCE Carole, M. GRAFF Jacques, M. GUILLEMET Samuel, M. GUILLEMETTE Ludovic, M. KHADRI Nourredine, Mme LANZ Béatrice, M. LE DROGO Ywann, Mme LE GARS Hélène, M. LE TUMELIN Serge, M. MATEL Laurent, Mme SOREL Anne, M. TREGOUET Michel, Mme WILLIS Béatrice.

Secrétaire de séance : Mme FINANCE Carole.

Absent(s) excusé(s) : M. LE MEZO Patrice, Mme MARME Odile.

Date de la convocation : 14 juin 2014.

SUBVENTIONS POUR LES ECOLES - ANNEE SCOLAIRE 2014-2015 (FOURNITURES SCOLAIRES, PROMENADES SCOLAIRES, PROJETS PEDAGOGIQUES, ARBRE DE NOËL ET ACTIVITES PERISCOLAIRES)

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'il convient, pour chaque rentrée scolaire, de fixer les subventions pour les écoles.

SUBVENTION « FOURNITURES SCOLAIRES »

Il est rappelé le montant de la subvention pour l'année scolaire 2013/2014 : 70 € par élève.

La subvention « fournitures scolaires » est attribuée par élève de l'école publique au vu d'un état nominatif des élèves inscrits dans l'établissement au premier jour de l'année scolaire en cours.

Pour l'école publique, les factures produites sont payées à l'article « 6067 » du budget communal.

Pour l'école privée le versement est intégré dans la contribution versée à l'OGEC suivant le contrat d'association avec l'école privée Notre Dame. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder une subvention « fournitures scolaires » pour l'année scolaire 2014-2015 d'un montant de 70 € par élève en respectant les modalités de calcul et de versement susvisées.

SUBVENTIONS « ARBRE DE NOËL », « PROMENADE SCOLAIRE » ET « PROJET PEDAGOGIQUE »

Il est rappelé le montant des subventions pour l'année scolaire 2013/2014 : 10 € par élève. Les aides financières susnommées seront calculées au vu d'un état nominatif des élèves concernés. Pour l'école publique, l'aide sera payée à l'amicale laïque, pour l'école privée à l'APEL, sur le compte « 6574 » du budget communal. La subvention « Arbre de Noël » est destinée à l'achat de cadeau remis à chaque enfant pour Noël. La subvention « promenade scolaire » est attribuée pour les sorties à la journée. Tout projet pédagogique devra faire l'objet d'une demande préalable de subvention, accompagnée de pièces justificatives (devis, nombre d'élèves concernés).

En tout état de cause, si après calcul, le montant de la subvention s'avère supérieure au coût réel du voyage, le concours financier de la commune se limitera au coût global. Les subventions seront versées sur présentation de justificatifs. Il ne sera attribué qu'une seule subvention « promenade scolaire », qu'une seule subvention « projet pédagogique » et qu'une seule subvention « Arbre de Noël » par enfant et par année scolaire. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accorder les subventions « Arbre de Noël », « promenade scolaire » et « projet pédagogique » d'un montant de 10 € chacune aux écoles primaires de la Chapelle Neuve pour l'année scolaire 2014-2015 en respectant les modalités de calcul et de versement susvisées.

SUBVENTION « ACTIVITES PERISCOLAIRES »

Madame le Maire rappelle que la commune accorde 1 voyage subventionné par élève et par an 15 € la première journée et 5 € la journée supplémentaire.

Durée maximale subventionnable : 5 jours en continu.

Toute sortie éducative devra faire l'objet d'une demande préalable de subvention, accompagnée de pièces justificatives (devis, nombre d'élèves concernés).

Il ne sera attribué qu'une seule subvention « activités périscolaires » par enfant et par année scolaire.

En tout état de cause, si après calcul, le montant de la subvention s'avère supérieure au coût réel du voyage, le concours financier de la commune se limitera au coût global.

Le versement se fera sur présentation des justificatifs. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accorder une subvention « activités périscolaires » d'un montant de 15 € la première journée et 5 € les quatre journées suivantes aux écoles primaires de la Chapelle Neuve pour l'année scolaire 2014-2015 en respectant les modalités de calcul et de versement susvisées.

PRIX DES REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE ET TARIF DE LA GARDERIE ANNEE SCOLAIRE 2014-2015 ET MODIFICATION DES REGLEMENTS INTERIEURS

Prix du repas au restaurant scolaire	Année scolaire 2014/2015
Elèves de La Chapelle Neuve et des autres communes environnantes 1er et 2ème enfant	2.95 €
Elèves de La Chapelle Neuve et des autres communes environnantes 3ème enfant et plus	2.45 €
Adultes : Enseignant, personnel communal,...	5.15 €
Stagiaires des services administratifs ou techniques de la mairie	2.95 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer les tarifs ci-dessus pour les repas au restaurant scolaire pour l'année scolaire 2014/2015 et d'apporter cette modification dans le règlement intérieur du restaurant scolaire.



Garderie municipale périscolaire	Année scolaire 2014/2015
1 ^{ère} heure	1.30 €
½ heure suivante	0.65 €
Après 18h30 et pour chaque ½ heure commencée et par foyer	10.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer les tarifs ci-dessus pour la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2014/2015 et d'apporter cette modification dans le règlement intérieur de la garderie périscolaire.

RAPPORT D'ACTIVITES 2013 DE LOCMINE COMMUNAUTE

Conformément à la législation en vigueur, les structures intercommunales se doivent de transmettre aux communes adhérentes un rapport d'activités sur l'année écoulée. De ce fait, le rapport d'activités pour l'année 2013 de Locminé Communauté, consultable en mairie, est présenté au conseil municipal. Ce document retrace l'ensemble des missions assurées par les services de Locminé Communauté, leurs moyens humains et matériels et leurs bilans. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le rapport d'activité 2013 de Locminé Communauté.

CONVENTION DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE GESTION DU TRANSPORT SCOLAIRE AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LOC'H

La commune de La Chapelle Neuve est sollicitée afin de participer aux frais de gestion du transport scolaire pour l'année scolaire 2013-2014, 3 élèves domiciliés à La Chapelle Neuve sont concernés. La participation demandée s'élève à 19 euros par élève. Madame le Maire présente le projet de convention. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser la signature de cette convention de participation de gestion de transport scolaire pour l'année 2013/2014.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 1

REVISION DES LOYERS DES LOGEMENTS COMMUNAUX

Madame le Maire, après avoir rappelé les montants des loyers des logements communaux propose au conseil municipal de ne pas réviser les loyers. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de maintenir le montant des loyers des logements communaux.

SEANCE DU 26/09/2014

L'an deux mil quatorze, le vendredi 26 septembre à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la Commune de LA CHAPELLE NEUVE, légalement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, dans la salle du Conseil de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Mme SOREL Anne, Maire. La séance a été publique.

Étaient présents : M.M. les Conseillers Municipaux : Mme FINANCE Carole, M. GRAFF Jacques, M. GUILLEMET Samuel, M. GUILLEMETTE Ludovic, M. KHADRI Nourredine, Mme LANZ Béatrice, M. LE DROGO Ywann, Mme LE GARS Hélène, M. LE MEZO Patrice, M. LE TUMELIN Serge, Mme MARME Odile, M. MATEL Laurent, Mme SOREL Anne, M. TREGOUET Michel, Mme WILLIS Béatrice.

Secrétaire de séance : M.GRAFF Jacques

Date de la convocation : 18 septembre 2014.

DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS

Madame le Maire informe le conseil municipal des différentes décisions prises dans le cadre des délégations :

- Un bail a été conclu, à compter du 01/08/14 avec Monsieur SEBERT Grégory pour le logement Type T4 situé 30 rue principale 56500 La Chapelle Neuve.

- Prestation de services :

Deux conventions ont été conclues avec la SAUR une pour l'entretien des installations de collecte et de traitement des eaux usées et l'autre pour le recouvrement des redevances assainissement.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC FRANCE TELECOM ANNEE 2014

Madame le Maire rappelle que l'utilisation du domaine public donne lieu au versement d'une redevance.

Elle présente ensuite le tableau récapitulatif du détail du patrimoine des équipements de communication électroniques sur le territoire communal, ainsi que les tarifs maximums définis pour l'occupation du domaine public routier par le décret n° 2005-1676 paru dans le journal officiel du 27 décembre 2005.

Réseaux	Coût unitaire	Total
39.533 km (artère aérienne)	53,871 €	2 129.68€
25.964 km (artère souterraine)	40,403 €	1049.02€
Emprise au sol (1 cabine 1 m ²)	26,936 €	26.94€
		3 205.64€

DELIBERATION N° 260914-14 : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D EAU POTABLE

Madame le Maire expose au conseil municipal le rapport établi par les services de la Direction Départementale du territoire et de la mer du Morbihan mandatés par Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du pays de Locminé.

Ce document rassemble et présente les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité de l'eau potable pour l'année 2013. Le conseil municipal, en application de l'article L 2224-05 du Code Général des Collectivités Territoriales, a pris connaissance du rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable pour l'année 2013 et à rappeler que ce document est tenu à la disposition du public. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, prend acte de ces informations.

DELIBERATION N° 260914-12 : AUTORISATION D ALIENER LE LOGEMENT COMMUNAL AU DESSUS DE LA BOULANGERIE

Madame le Maire expose au conseil que la remise en état du logement situé 18 rue principale sur les parcelles cadastrées AB 285 et AB 286 serait trop coûteuse. Ainsi les dépenses indispensables pour remettre cet immeuble en bon état seraient très élevées, et hors de proportion avec les ressources dont la commune pourrait disposer à cet égard ; que ledit immeuble n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal ; que, dans ces conditions il y a lieu de procéder à son aliénation. Le conseil municipal, en application de l'article 2241-6 du code général des collectivités territoriales et après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Madame le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour aboutir à la vente de cet immeuble.

AUTORISATION D'ALIENER LA MAISON SITUEE LIEU DIT DE KERJOSSE

Madame le Maire expose au conseil que la remise en état de la maison située lieu dit de Kerjosse sur les parcelles cadastrées ZC 87 et ZC 181, serait trop coûteuse. Ainsi les dépenses indispensables pour remettre cet immeuble en bon état seraient très élevées, et hors de proportion avec les ressources dont la commune pourrait disposer à cet égard ; que ledit immeuble n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal ; que, dans ces conditions il y a lieu de procéder à son aliénation.

Le conseil municipal, en application de l'article 2241-6 du code général des collectivités territoriales et après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Madame le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour aboutir à la vente de cet immeuble.

INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE DU TRESOR

Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas demander le concours du receveur municipal pour assurer les fonctions de conseil et donc de ne pas attribuer l'indemnité de conseil au comptable du trésor chargé des fonctions de receveur des communes.

ACQUISITION DE MATERIEL PEDAGOGIQUE - DEMANDE DE SUBVENTION A LA CAF

Il est nécessaire de faire l'acquisition de matériel pédagogique pour la garderie municipale (banquettes + jeux)
Ce matériel pédagogique est éligible à une subvention de la CAF.

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'acquisition de matériel pédagogique pour la garderie municipale ainsi que la sollicitation de la CAF pour une subvention selon le plan de financement ci-dessous.

	Montants HT	Parts relatives des contributions financières (%)
Fonds propres	1247.59€	70.00 %
CAF	374.28€	30.00 %

AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES

Considérant que la commune de La Chapelle Neuve doit procéder au remplacement du personnel titulaire momentanément indisponible, et aussi renforcer les services en cas de surcroît de travail.

Afin de maintenir la continuité du service public, le conseil municipal, après avoir délibéré autorise à l'unanimité Madame le Maire :

- à recruter des agents non titulaires :

soit directement,-

soit en faisant appel au service de remplacement du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale, avec lequel une convention de mise à disposition de personnel sera signée.

- à signer l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation de ces opérations.

DELIBERATION N° 260914-06 : DEMANDE DE SUBVENTION LOTISSEMENT DE KERJOSSE

Madame le Maire expose que le projet de lotissement de Kerjosse dont le coût prévisionnel s'élève à 31 060.00 € HT soit 37 272.00€ TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention du Conseil Général au titre du TSD.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

- Coût total TTC : 37 272.00 €

- Conseil Général (30 % sur le HT) : 9 318.00 €

- Autofinancement ou emprunt : 27 954.00 €

- Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'arrêter le projet de lotissement de Kerjosse.

- d'adopter le plan de financement exposé ci-dessus.

- de solliciter une subvention auprès du Conseil Général au titre du TSD.

REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2015

Comme chaque année, la SAUR souhaite savoir si la commune envisage, pour l'année 2015, une revalorisation de la redevance assainissement.

Tarif 2014 : 75 € pour la part fixe

1.45 € pour la part variable proportionnelle aux m³ consommés par l'utilisateur (*dispositif applicable depuis le 1er janvier 2010 : montant maximum de l'abonnement au service d'eau ou d'assainissement ne devant pas dépasser 30 % du coût du service pour une consommation d'eau de 120m³ par logement desservi et pour une durée de 12 mois, tant pour l'eau que pour l'assainissement, plafond porté à 40% pour les communes rurales*).

Compte tenu de la situation du budget assainissement, le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir ses tarifs pour l'année 2015.

RELANCE DE LA PROCEDURE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Madame le Maire expose au conseil municipal la nécessité de relancer la procédure du plan local d'urbanisme.

En effet la rencontre avec les agents de la direction départementale des territoires et de la mer a mis en évidence l'avancée du projet du Plan local d'urbanisme et la perte de fonds publics causée par un arrêt de la procédure. Le conseil municipal après avoir délibéré accepte à l'unanimité de relancer la procédure du Plan local d'urbanisme.

STATION D'EPURATION BIOLOGIQUE

Les travaux de la station d'épuration biologique sont maintenant terminés et ont été réceptionnés le 6 octobre dernier.

Le coût s'élève à 687 990,00€ HT, subventionné à hauteur de :

- 26 % par le conseil régional,
- 30 % par l'agence de l'eau Loire Bretagne,
- 21,90 % par le conseil général,
- 2,90 % par une réserve parlementaire.

Nous rappelons que cette station est biologique et que le déversement d'eau de javel, laitage, de médicaments,...est proscrit.

Une porte ouverte sera programmée pour toutes les personnes souhaitant la visiter.



VOIRIE LOTISSEMENTS

La voirie définitive des lotissements des Hortensias, de Beau soleil, des Alizées ainsi que la création d'un parking devant l'école publique est terminée. **Le coût s'élève à 90 752,01 € HT.**



Lotissements Les Alizés - Beau Soleil



Parking Ecole Publique

MONUMENTS AUX MORTS

Les monuments aux morts, (face à l'église et dans le cimetière) ainsi que les plaques des anciens combattants, ont été restaurés.

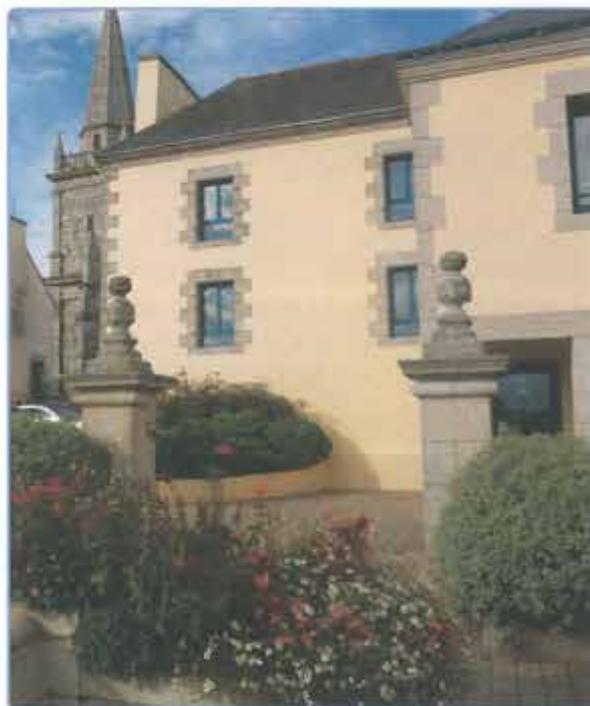


VOIRIE

La réfection des routes communales a été réalisée dans le courant du mois de septembre 2014. Le coût s'élève à 70 000,00 € HT.

RAVALEMENT

Le ravalement de la mairie, de la salle polyvalente et de l'école publique est achevé.



PLU : LE PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Plan Local d'Urbanisme est relancé et sera, en principe, entériné dans le premier trimestre 2015.



ADMR DE LOCMINE ET DE LA RUCHE

L'association a vu le jour en 1961, à Moréac; s'est étendue à Locminé en 1968, et aux communes limitrophes du canton, en 1972 puis avec une augmentation de l'activité le territoire couvert par l'association a été séparé en deux et c'est ainsi que sont nées l'ADMR de Locminé-Moustoir-Ac et La Ruche de Moréac. Ces 2 associations sont regroupées dans un même local situé 4 Place du marché à

- Aide aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap (*aide à la toilette, aide à la mobilité, entretien de la maison, courses, préparation des repas, entretien du linge...*), ménage et repassage, service famille (*nous intervenons auprès de familles fragilisées par une difficulté temporaire : Grossesse, naissance, maladie...*), garde d'enfant (*y compris sur des horaires atypiques*), téléassistance filien (*la téléassistance est destinée aux personnes qui souhaitent continuer à vivre chez elles malgré la crainte d'une chute ou d'un malaise. Elle permet de prévenir les secours grâce à un système relié à une plateforme téléphonique*), portage de repas (*service qui a vu le jour en juin 2011*).

L'association a mis en place un système de télégestion pour l'enregistrement des interventions à domicile cela afin de professionnaliser son organisation et également de valoriser et responsabiliser ses salariés. La Télégestion consiste à fournir à tous les intervenants un téléphone portable avec lequel ils badgent une carte magnétique chez chaque usager au début et à la fin de l'intervention. Cela enregistre toutes les informations (*heures d'arrivée et de départ, type d'intervention, nombre de kilomètres, etc...*). Ces informations sont synchronisées directement à l'association pour réaliser la facturation et les salaires des intervenants. Ce système, moins fastidieux que les fiches de présence, simplifie le travail des intervenants, des responsables

ADMR

DE LOCMINÉ ET DE LA RUCHE

4 Place du Marché
56 500 Locminé
Tél : 02.97.46.77.53



Locminé, 2 secrétaires travaillent sur les plannings en lien avec une équipe de bénévoles. Une cinquantaine de salariés interviennent au quotidien au domicile des familles. L'association intervient sur les communes de Locminé, Moustoir-Ac, Colpo, Guénin, Baud, St.Barthélémy, Moréac, Naizin, M.Remungol, Remungol, Plumelin, La Chapelle Neuve, Camors. L'association propose différents services :

bénévoles ainsi que des services administratifs, tout en le sécurisant. Ce nouvel outil est également un souhait du conseil Général soucieux de vérifier l'effectivité des interventions auprès des publics fragiles. Une équipe de bénévoles locale se tient à votre disposition pour vous accompagner dans l'évaluation de la situation et pour voir avec vous les différentes prises en charge possibles. Les salariés ainsi que les bénévoles se voient proposer régulièrement des formations afin d'appréhender au mieux leurs missions et de suivre l'évolution du secteur. L'association recrute des aides à domicile et des gardes d'enfants. Si vous souhaitez postuler, envoyer votre candidature au bureau de l'ADMR...

LES AMIS DE LOC MARIA

Un grand merci à tous !

Ce fut une belle réussite notre dernière soirée crêpes. Nous avons accueilli beaucoup de convives dans notre petite chapelle pour le plaisir de tous. La délicieuse Mariée de Locmaria toujours aussi généreuse, était accompagnée de différentes crêpes et galettes proposées par des crêpières efficaces et passionnées jusqu'à rupture des stocks. Le bénéfice de cette animation sera réinvesti cette année, nous avons quelques idées, il faudra choisir ! Comme d'habitude, le pardon a réuni les paroissiens qui honorent la chapelle, dans une ambiance amicale et sympathique. Le repas de quartier du 27 septembre sera la dernière réunion des villageois et nous terminerons nos activités 2014 autour du repas de l'amitié.



LES AMIS DE SAINT QUIDY

Le 17 août 2014, « Les amis de Saint-Quidy » fêtaient leur 33ème Fête.

Le Pardon a débuté par la messe célébrée par le Père Yves CARTEAU, Curé Doyen de Locminé. Les pèlerins sont venus nombreux fêter Saint-Quidy et honorer Notre Dame de Grenenan « Protectrice du Feu ». A l'issue de la cérémonie religieuse, la procession s'est rendue à la fontaine avec la bannière de St Quidy. La statue de la Vierge était portée par des enfants revêtus de l'habit breton. Alors que le Père bénissait l'assistance, les fidèles entonnaient le cantique local « Itron Varia A Grenenan ».

Pendant ce temps, les bénévoles étaient à pied d'œuvre pour préparer le repas champêtre qui draine d'année en année de plus en plus de convives. Riche de ces 116 bénévoles, le Comité a réussi à assurer le service repas de 900 personnes. Cela leur a permis d'apprécier la traditionnelle soupe de bœuf, le pâté de campagne et le Rost-er-Forn. L'après-midi a été animée par le groupe « Les Quais de l'Oust », (chorale de chants marins) et par des sonneurs locaux.



Les spectateurs ont été retenus par les excellentes prestations musicales. Comme c'est la tradition maintenant, le Comité a offert, à 18H00, l'apéro champêtre très apprécié par l'assistance. Dans l'après-midi, 156 boulistes se sont donné rendez-vous sur le terrain sablé. D'autres jeux étaient aussi proposés ainsi que des balades à poney. En soirée, les crêpes bretonnes, les casses croûtes et les saucisses-oignons ont rencontré leur habituel succès.

Le Fest-Noz animé par Daniel LE GOUDIVEZE et son Orchestre a connu comme chaque année une franche réussite. Etant donné le nombre de danseurs, la musique bretonne a encore un bel avenir à St Quidy. L'assemblée générale du 18 octobre a permis de présenter les différentes activités qui ont eu lieu tout au long de l'année ainsi que les résultats, et rassemble à cette occasion les bénévoles pour une soirée festive afin de les remercier pour leur dévouement.

L'association « Les amis de Saint-Quidy » vous souhaite ses meilleures vœux pour l'année 2015 et vous donne rendez-vous le dimanche 16 Août.

LES CHASSEURS

Les chasseurs se sont retrouvés le 7 septembre 2014 à la salle multifonction pour leur assemblée générale.

Les cartes de membres ont été délivrées ce jour. La date de repas avec les propriétaires a été fixée au premier dimanche d'avril. La boulangerie nous rend un grand service en acceptant les cartes d'invitation. Le projet de fabriquer une grande cage à cornelle a été envisagé. Du repeuplement en petit gibier a été prévu au cours de la saison. Les piègeurs agréés ont pris à ce jour 22 ragondins.



CHRYSLALIDE SERVICES

Chrysalide Services est une association, loi 1901, composée de 2 intervenantes, qui proposent des services à domicile en matière d'entretien d'intérieur et d'extérieur de votre résidence principale et /ou de votre résidence secondaire, voire de la gestion locative de vos gîtes. Béatrice et Sandrine, habitent LA CHAPELLE NEUVE et peuvent également se charger de relooker vos meubles et vous aider en matière administrative et juridique... De petits travaux tels que du ménage, de la couture et du petit bricolage peuvent aussi leur être confiés. L'association accepte les Chèques Emploi Services universels (CESU) et peut se charger des formalités d'inscription auprès du centre CESU.



CHRYSLALIDE SERVICES

« ChrysalideServices »

1 Place du Tilleul
56500 LA CHAPELLE NEUVE
chrysalideservices@gmail.com
Tél. portables : 06.68.04.66.65 ou
06.50.29.16.59
Tél. Fixe: 09.84.01.72.33
Site internet <http://chrysalideservices.fr>

FETES ET TRADITIONS

Le club de la Bonne Humeur ainsi que fêtes et traditions ont tenu le stand de la chapelle-neuve. Vente de gâteaux de leur fabrication et de cornets de bonbons. Cette année, il y avait également des jouets d'occasion qui ont fait beaucoup d'heureux parmi les petits enfants. Les deux associations ont remis une enveloppe de 360 euros pour la virade de l'espoir.



CLUB DE LA BONNE HUMEUR

Les retraités de La Chapelle Neuve sont toujours de bonne humeur et adhèrent au clarpa 56.

Le club, très actif, se compose de 46 personnes. Chaque 1^{er} jeudi du mois, à 14 heures, à la salle polyvalente, ils se réunissent pour une réunion et organisent divers jeux : petit loto, jeux de cartes et fêtent également les anniversaires. Une cotisation de 15 euros est demandée aux adhérents, pour l'année. Les nouveaux retraités sont les bienvenus au club.

Nous organisons deux bals à l'année : le deuxième dimanche de mai et le troisième dimanche de novembre

Nous programmons deux sorties d'une journée, l'une à Air-Bus à Saint Nazaire et l'autre à l'Aquarium de Saint Malo. Nous fusionnons avec le club de Remungol pour compléter le car. Le club né en 1974 a fêté cette année ses 40 ans et à cette occasion nous avons organisé une journée festive. Le club a beaucoup participé à la virade de l'espoir à Locminé le 28 septembre dernier. Remerciements à la municipalité qui met les salles à notre disposition toute l'année. Bonne nouvelle année à tous, de la part du club de la Bonne Humeur.



TAO KARATE



Troisième saison pour l'association avec un nombre constant d'adhérents. Cette année, nous avons décidé de grouper les cours le vendredi en assurant un cours Baby de 17h15 à 18h et un cours pour les 7 ans et plus de 18h à 20h. Nous n'avons pas non plus augmenté les cotisations, elles sont de 120€, 150 ou 180€, licence incluse. Le bureau a été renouvelé en partie : Anne Le Gaillard secrétaire, Gwanaëlle Batele trésorière et Agnès Martinez présidente. Nous avons décidé d'ouvrir à partir de novembre un cours de self défense le vendredi de 20h à 21h avec Christophe Colignon qui assure les cours de karaté. Les inscriptions peuvent se faire tout le long de l'année (2 cours gratuits sont proposés et les cotisations se font au prorata de la saison restant à couvrir).



Vous pouvez contacter le 02 97 39 09 65 pour de plus amples renseignements. Le bulletin est aussi l'occasion pour moi, au nom des adhérents, de remercier la municipalité qui nous prête la salle, le Gouren qui nous prête les tapis. Nous vous souhaitons une bonne année sportive !

La Présidente
A.Martinez

CHAPELLE NEUVE SPORTS LOISIRS

L'association propose, tout au long de l'année, des activités pour les jeunes et pour les adultes sur le court du parc Néhué.

Un tournoi d'automne en double a eu lieu cette année avec un barbecue organisé par les membres du bureau de l'association ainsi que, des mini tournois pour les enfants en juin et en octobre. Les effectifs pour 2014 sont en forte hausse, 25 cartes d'adhésion vendues, ce qui représente un potentiel d'environ 75 personnes pouvant pratiquer le tennis à La Chapelle Neuve.

Un projet de rénovation du court de tennis est à l'étude auprès de la mairie et de la communauté de commune. Pendant l'année scolaire des entraînements pour les jeunes sont dispensés, par un bénévole de l'association, le mercredi après-midi, suivant le niveau des enfants, cela représente environ 80 heures d'entraînement (hors vacances scolaires). Déjà de nombreux parents ont souhaité inscrire leurs enfants aux entraînements gratuits pour la prochaine année. Nous invitons toutes les personnes intéressées par la découverte du tennis à prendre contact avec Christian Calmont tél 02 97 27 23 11, dès le début d'année.

EFFECTIFS

2014

25 Cartes d'adhésion. Les effectifs sont en hausse par rapport à 2013.



Bonne année 2015 à toutes et à tous.

Ecole Notre Dame



Ecole dynamique, l'école Notre-Dame permet aux élèves de s'épanouir à travers des activités sportives (rencontres en réseau, défis, piscine), des activités citoyennes (virade, permis piéton et cyclo, premiers secours), des activités écologiques (jardin pédagogique) et des activités culturelles (cinéma, sorties scolaires). Les cours d'anglais dispensés aux élèves de maternelle et CP par une intervenante « Pop English » se poursuivent chaque mardi matin.

Projet d'année 2014/2015

L'école Notre-Dame fait son cirque !

Cette année, les élèves vont découvrir l'univers magique du cirque: exposés sur les artistes et animaux, travail autour d'oeuvres littéraires et musicales, productions artistiques, visite d'un cirque,... Un spectacle est programmé. Entraînés par des professionnels, les apprentis jongleurs, acrobates, magiciens et clowns de l'école présenteront leurs numéros pour Noël sous un chapiteau ouvert à tous. Artistes de cirque pour un soir, les élèves de l'école Notre-Dame vous en mettront plein les yeux...

A ne pas manquer :

Représentation des élèves suivie du spectacle des artistes professionnels le samedi 6 décembre à 19h00 sous un véritable chapiteau installé sur le terrain des sports de la Chapelle-Neuve.

L'école fonctionne avec de nombreux partenaires et notamment ses trois associations :

- L'**OGEC** : Organisme qui gère l'établissement, présidé par Romuald DEMAY.
- L'**APEL** : Association qui anime les fêtes, accueille et représente les familles, présidée par Céline MOURAUT.
- L'**AEP** : Association propriétaire des bâtiments, présidée par Alain BERTHO.



web : ndlcn.over-blog.com

Equipe

Chef d'Etablissement : Violaine LE GREVES

Enseignantes : Françoise LAUDRIN (PS-MS-GS-CP) et Violaine LE GREVES (CE1-CE2-CM1-CM2)

ASEM : Guénaëlle LE MER

Enseignante ASH : Jacqueline KERJOUAN

Catéchèse : Solange CLEQUIN, Anne-Marie CHEVALIER et Violaine LE GREVES



Ecole La Fourmilière

Des petites et des grandes fourmis

La Fourmilière comptait 41 élèves inscrits à la rentrée de septembre dernier issus de 33 familles. Tous ont eu la surprise de découvrir une belle école repeinte avec un nouveau parking goudronné. Du plus bel effet !!!

L'Amicale Laïque comptait, quant à elle, 44 membres dont plus de 25 membres actifs (qui payent une cotisation). Bref, plus d'adultes que d'enfants scolarisés, pas mal pour une petite école rurale comme la nôtre ! Les parents d'élèves (et quelques personnes extérieures) très investis ont permis à l'association de dépenser plus de 6500 € uniquement pour l'école : - un nouveau lot de trottinettes et vélos neufs (spécialement conçus pour un usage intensif), - une machine emporte-pièces très performante, - des sorties scolaires (une journée voile, visite d'une tisserie, bal breton, 4 séances de cinéma, etc), - le spectacle de Noël, - des activités pédagogiques telles que de l'archéologie par exemple, - et bien sûr



web : ndlcn.over-blog.com

des BD et des livres neufs pour la bibliothèque. Le bilan financier annuel était positif malgré toutes ces dépenses (+2500€), et ce pour provisionner le budget important (5000 €) du futur voyage scolaire de la classe des grands de juin prochain : un séjour de 4 jours au Puy du Fou. Les enfants ont hâte... Alors, c'est un grand MERCI que nous vous adressons à vous tous qui participez aux manifestations et qui nous soutenez par votre présence et vos dons (récupération de ferraille, vide-greniers, la tartiflette à emporter, le cochon grillé, la fête de la musique et le Comice Agricole qui a mobilisé tant de bénévoles autour des trois associations bénéficiaires : le club de Foot et les 2 écoles de notre commune. Que feraient nos enfants sans vous...

Le thème de l'année à l'école : A la découverte de la Mythologie

Les enfants découvriront la mythologie dans les livres, les documentaires, les ateliers et les sorties scolaires. Riche programme !!! Toutes les infos dans le journal de l'école « La Fourmilière Express » que vous pouvez recevoir par mail si vous le souhaitez.

Enfin, un remerciement spécial à Sandrine Gautier et Dominique Maillard qui, atteints par la « limite d'âge » (ou le départ de l'école de leurs enfants) quittent l'Amicale après avoir longtemps œuvré. 17 ans pour Dominique (dont 12 de présidence). Cependant, il a finalement décidé de rester membre actif encore cette année.



L'équipe

- Gaëlle COMBAUD
- Jérôme LE PALUD
Atsem : Stéphanie MADEC

Heureuse année 2015 à Tous !

L'Amicale recherche du bois sec pour son cochon grillé (1 à 2 stères).

Adresse mail de l'AL : AL56500@yahoo.fr





LES PAOTRED DU TARUN

Après une année de transition, le club a vu l'apparition d'une bonne vingtaine de nouveaux footballeurs venus au club pour jouer entre copains d'une part et d'autre part pour un nouveau challenge.

L'objectif de la saison est de faire monter l'équipe A et, après sa création cette année, de finir en milieu de tableau pour l'équipe B.

Les jeunes sont toujours en association avec PLUMELIN mais une personne souhaiterait les encadrer. Pour cela, il nous faut plus d'enfants dès 6 ans, ils peuvent intégrer le club, filles ou garçons sont acceptés.

Un nouveau Bureau a été mis en place :

Président d'honneur :	Mme Anne SOREL
Présidente :	Mme Josiane GUILLEMETTE
Secrétaire :	Mr Ludovic GUILLEMETTE
Secrétaire adjoint :	Mr Eric LE CAM
Trésorière :	Mme Lise LEBLANC
Trésorier adjoint :	Mr Dié MAILLARD
Entraîneur :	Mr Olivier LE GALLO

Membres : Mrs Cédric JEFFREDO, Cédric LEFRANÇOIS, Didier PEDRONNO, Jérémy LE ROY.

VENEZ NOMBREUX NOUS SOUTENIR DANS NOTRE RECONQUÊTE DU BLASON DU CLUB.

EQUIPE A



EQUIPE B



MORBIHAN SHORT MAT BOWLS CLUB

Morbihan Short Mat Bowls Club est une nouvelle association qui s'est créée, cette année, sur la commune. Les adhérents se réunissent tous les vendredis à la salle multifonction pour pratiquer du bowling anglais en salle. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire auprès des responsables de l'association.

Bureau :

Président :	WAKE Steve
Secrétaire :	JONES Patricia
Secrétaire adjointe :	TAYLOR Marylin
Trésorier :	HAWKINS Karen



LES FEMMES DANS LA VIE MUNICIPALE

Cette année, à La Chapelle-Neuve, nous avons élu pour la première fois une femme aux fonctions de Maire. Cette première fois n'a pourtant rien d'extraordinaire vu l'évolution de notre société : on peut même dire « il était temps » ; mais si nous regardons derrière nous, l'avancée du rôle des femmes dans la vie municipale s'est faite à tout petits pas. En 1995, Mme Marylène LE METAYER est la première à se présenter tête de liste. Il faut dire que l'idée de capacité homme/femme dans les listes commence à s'imposer. Il y avait, bien sûr des conseillères municipales depuis quelques temps déjà. Mais à votre avis, depuis quand ?

Depuis 1977, François SOREL se présentait comme maire (le sortant était François BERTHO). Il tenait absolument à faire enfin entrer les femmes au conseil municipal. A l'époque où les femmes restaient beaucoup à la maison, il a convaincu Céline LE QUINTREC et Yvonne MARME d'être les premières (élues respectivement avec 365 et 335 voix donc en milieu de tableau). Dans la campagne, elles ont été encouragées, sans sexisme, puis bien acceptées par les anciens et nouveaux conseillers. Aujourd'hui encore, elles gardent un bon souvenir de ce mandat ; il y avait une bonne ambiance, leur présence a enrichi les débats et elles ont appris beaucoup de choses. François SOREL a beaucoup regretté, que pour des raisons professionnelles, elles ne se soient pas représentées. La première femme de la commune à présenter sa candidature aux municipales de notre commune serait Mme LE DIVENAH Jeanne en 1947.

Avec 202 voix, elle a fait le moins bon score et n'a pas été élue. Pourtant, ceux qui l'ont connue se souviennent d'une femme de fort tempérament, sans complexe et très populaire. Elle tenait le café de la gare et s'était présentée sur une liste de gauche dite alors « rouge ». En fait, les femmes sont entrées dans la vie municipale en 1945. Les Français votent pour la première fois grâce à une ordonnance du gouvernement provisoire du Général de Gaulle de 1944. Aux élections de 1945, c'est Mathurin JEGONDAY qui est élu et remplace donc Mr Joseph MENAHEZE, maire depuis 1901 soit plus de 40 ans.

Nous ignorons pourquoi, il y a eu deux élections municipales en 1945 et 1947. Si un ancien se rappelle pourquoi !!!! Pour l'élection du 19 octobre 1947, nous avons la liste d'émargement : 815 électeurs dont 416 hommes pour 449 femmes, à noter qu'ils sont sur deux listes séparées et que ce n'est pas le votant qui signe mais le scrutateur chargé de la constatation du vote. 357 femmes ont voté pour ce second scrutin, bien décidées à utiliser leur nouveau droit. Contrairement à aujourd'hui, c'était les jeunes femmes qui poussaient leurs mères à aller voter, à se faire faire une carte d'identité. Beaucoup n'en avaient pas ou l'avaient perdue dans la désorganisation de la guerre. Voilà pourquoi, il était fréquent à l'époque de laisser sa carte d'identité en dépôt à la mairie ainsi que son livret de famille pour plus de sûreté. Le droit des femmes a évolué mais rien n'est jamais acquis. Au Moyen-âge, les femmes votaient, puis cela s'est arrêté. A la révolution, les femmes sont encore jugées immatures politiquement et sous l'influence du clergé.



En 1791, elles sont exclues du droit de vote avant que ne soit guillotiné Olympe de Gouges auteur de la déclaration des droits de la femme et de la citoyenne. Le Code Civil Napoléon de 1804 leur donne des droits civils mais un statut qui s'apparente à celui des enfants mineurs donc incapables juridiquement. La femme reste sous la tutelle de son père ou de son mari. Au fil du temps et des revendications, les droits évoluent lentement par exemple il faut attendre 1907 pour que les femmes puissent disposer librement de leur salaire et cinquante ans de plus pour qu'elles puissent ouvrir un compte bancaire sans l'autorisation de leur mari.

Aux élections municipales de 2014, l'innovation imposait le respect du principe de parité homme/femme aux listes de candidats sauf pour les communes de moins de 1000 habitants. Il est probable, qu'avec nos 940 habitants en 2013, nous soyons à plus de 1000 habitants aux prochaines élections. Ceci bouleverserait nos habitudes si nous devons voter pour des listes entières.

Calendrier

N°38 - Janvier 2015

JANVIER

- Dimanche 04 : Cyclo Cross de Clair Vivre
- Samedi 17 : Défilé des Pompiers de Baud pour la Sainte Barbe
- Vendredi 23 : Vœux de la municipalité
- Vendredi 30 : Vente à emporter organisée par l'Amicale Laïque

FEVRIER

- Samedi 28 : Carnaval organisé par les deux écoles

MARS

- Samedi 14 : Soirée crêpes de l'A.P.E.L Notre Dame

AVRIL

- Samedi 4 : Repas à emporter organisé par les Poatred du Tarun
- Dimanche 5 : Repas des chasseurs

MAI

- Jeudi 08 : Commémoration de l'armistice 1945
- Dimanche 10 : Bal des retraités du « Club de la Bonne Humeur »
- Samedi 30 : Assemblée Générale du Club de football « Les Paotred du Tarun ».

JUIN

- Samedi 06 : Soirée crêpes organisée par les Amis de Locmaria
- Dimanche 14 : Kermesse - Ecole Notre Dame

AOÛT

- Vendredi 15 : Pardon « Notre Dame de la Fosse »
- Dimanche 16 : Pardon et fête « Les amis de St Quidy »
- Dimanche 23 : Pardon de Locmaria

SEPTEMBRE

- Dimanche 12 : Assemblée Générale des Chasseurs
- Vendredi 18 : Assemblée Générale de l'Amicale Laïque
- Dimanche 20 : Vide grenier organisé par l'Amicale Laïque
- Samedi 26 et dimanche 27 : Tournoi d'Automne de Tennis organisé par « Chapelle Neuve Sports Loisirs ».

OCTOBRE

- Samedi 10 : Cochon grillé organisé par l'Amicale Laïque
- Samedi 17 : Compte-rendu des Amis de Saint Quidy

NOVEMBRE

- Mardi 11 : Commémoration de l'Armistice
- Dimanche 15 : Bal des retraités du « Club de la Bonne Humeur »
- Samedi 21 : Soirée raclette organisée par le Club de Foot « Les Paotred du Tarun »

DECEMBRE

- Jeudi 10 : Assemblée Générale de l'Association « Chapelle Neuve Sports Loisirs
- Mercredi 16 : Arbre de Noël école publique
- Vendredi 18 : Arbre de Noël école privée

A la salle
multifonction

Activités
sur la commune

- Cours de Karaté les mardis et vendredis de 17h30 à 20h30
- Cours de Gouren les mercredis de 14h00 à 16h00
- Yoga les mercredis de 20h00 à 21h15
- Arts plastiques, les mercredis de 10h à 12h



QUILLEMET
Entreprise de Peinture

Papier peint
Revêtement sol/mur
Ravalement
Staff - Vitrierie

02 97 27 21 93
06 68 06 15 05 Kervernel
56500 LA CHAPELLE NEUVE

TAXIVY

24 h/24
7 j/7
Toutes
régions

Transport
Privé et Prof.
Transport
Medical Assis

Votre partenaire Taxi

Communes de stationnement :

PONTIVY - MALGUENAC - GUERN **02 97 27 77 27**
CREDIN **02 97 38 91 77**

Siège Social - Saint-Niel 56300 PONTIVY
Port. **06 83 24 09 11**
E-mail : taxivy@orange.fr

**nu
an
ces**

nuances
&
DECORATION

Unikalo Bretagne



BOIS DE CHAUFFAGE

BOIS DENSIFIE

GRANULES

TEL : 02.97.39.10.05

www.c2bois.com

Ricou

Loïc ONNO

Service Entretien - Hygiène
☎ : 06 85 31 25 29

SAS Ricou - Le Vile Au Grand 37460 Saint-Thois
Téléphone : 02 96 46 53 82 - Fax : 02 96 56 34 59
E-mail : loic@ricou.fr

FOURNIL AR CHAPEL NEVEZ
boulangerie Pâtisserie Alimentation

ANDRE & MARTINE

18 rue principale
56500 LA CHAPELLE NEUVE

02 97 27 66 75

fournilarchapelnevez@orange.fr